



2023-2024

# Rapport annuel de gestion



# 2023-2024

# Rapport annuel de gestion

de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)

.....

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Photos de la page couverture – © CCNQ, Jade Bouchard

Photos intérieures – © CCNQ, Photographes : Jade Bouchard, Jean-Sébastien Chartier-Plante, Geneviève Dupont, Luca Fortin, Caroline Gaudreault, David Girard, Jean-Philippe Guay, Jean-Philippe Labrie, André-Olivier Lyra, Mathieu Plante, Alexandre Zacharie

Mathieu Plante designer graphique, conception graphique  
Cendrine Audet (Littera), révision linguistique

© Commission de la capitale nationale du Québec 2024  
Dépôt légal 2024  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-97702-5 (PDF)  
ISBN : 978-2-550-97701-8 (Imprimé)

Commission de la capitale nationale du Québec  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773  
Sans frais : 1 800 442-0773  
Télécopieur : 418 528-0883

Le contenu de cette publication est disponible sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : [capitale.gouv.qc.ca](http://capitale.gouv.qc.ca).

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte.



# Message du ministre



**Madame Nathalie Roy**

Présidente de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Madame la Présidente,

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier qui a pris fin de 31 mars 2024.

Répondant aux exigences de la Loi sur l'administration publique et aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours, il se veut un compte rendu des résultats de la dernière année. Vous constaterez que les actions et les objectifs atteints ont été basés sur le Plan stratégique 2020-2025 et sur la Déclaration de services aux citoyens de l'organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les plus sincères.

Le ministre responsable des Infrastructures et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Jonatan Julien

# Message de la dirigeante



L'année qui s'achève a été marquée par un gros temps fort à la Commission de la capitale nationale du Québec, soit la livraison de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, projet phare au sein de notre organisation.

Inaugurée le 5 juillet 2023 en présence du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, du ministre responsable de la région de la

Capitale-Nationale, monsieur Jonatan Julien et du maire de Québec, monsieur Bruno Marchand, cette nouvelle phase, qui s'étend sur 2,5 kilomètres, donne accès à trois nouvelles stations, lesquelles s'ajoutent à la promenade déjà aménagée pour les phases 1 et 2.

La station de la Voile, à proximité de la côte Gilmour, la station de la Côte, au pied de la côte de Sillery, et la troisième station, celle de la Plage, certes la plus spectaculaire, constituent les éléments marquants de

cette troisième phase. Avec le bassin de baignade, le miroir d'eau et la plage, la station de la Plage répond à la volonté de rendre le fleuve aux citoyens. Un pavillon de services, un stationnement et un service de restauration viennent compléter cet aménagement.

La population s'est d'ailleurs approprié rapidement les lieux à l'été 2023, faisant de la phase 3 un site d'exception dans la Capitale-Nationale. Un sondage réalisé par la firme Léger indique que la station de la Plage aurait généré à elle seule plus de 550 000 visites entre le 5 juillet et le début du mois d'octobre dernier, à sa première année d'opération, soit à peine 13 semaines.

Le défi qui nous attend à l'été 2024 est de faire en sorte que l'expérience client soit la plus agréable possible, ce à quoi nous nous sommes attardés en début d'année afin d'identifier les aspects qui méritent d'être améliorés.

La promenade Samuel-De Champlain, c'est maintenant 6,8 kilomètres aménagés entre la côte Gilmour et le secteur des ponts. Sa réalisation a été rendue possible grâce à plusieurs partenaires, dont au premier plan les employés de la Commission.



Je veux à cet égard saluer leur contribution dans cette importante réalisation, comme dans plusieurs autres, et les remercier pour leur soutien indéfectible. L'équipe a toutes les raisons d'être fière du bilan de la dernière année à la Commission.

La promenade n'est pas le seul projet sur lequel l'équipe s'est penchée au cours de la dernière année. À l'automne, un concours d'idéation pour le réaménagement du littoral est, aussi appelé la phase 4, a été officiellement lancé. Au 11 janvier 2024, date limite pour s'inscrire, plus d'une centaine de professionnels avaient manifesté leur intérêt. Finalement, 52 équipes se sont inscrites et 32 d'entre elles ont présenté un projet d'aménagement. Ce dossier sera appelé à franchir d'autres étapes dans la prochaine année, à partir des projets d'idéation qui auront été retenus et de la volonté gouvernementale d'aller de l'avant.

L'automne 2023 a également permis d'amorcer les travaux de restauration dans le parc du Cavalier-du-Moulin, situé au cœur du Vieux-Québec. C'est un projet qui s'échelonnera sur plusieurs années et qui fait appel à des interventions particulières compte tenu de son caractère hautement patrimonial.

Notre programme en maintien de nos actifs a permis de réaliser des projets d'importance dans nos différents parcs et espaces verts. Le projet le plus significatif concerne le parc du Bois-de-Coulonge qui a fait l'objet d'une remise à niveau totale; 3,7 millions de dollars ont ainsi été investis.

Le quai des Cageux et les installations entre le quai et la côte de Sillery ont été complètement restaurés. Inauguré en 2008 dans le cadre de la phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain, ce secteur avait grand besoin d'une remise à niveau, particulièrement dans le contexte de l'inauguration de la phase 3, son voisin immédiat; 1,5 million de dollars a été consacré à ce projet.

Le parc des Moulins a aussi fait l'objet de différents travaux de réfection, notamment sur le vieux moulin à vent, de façon à lui permettre de retrouver son allure d'antan.

La Commission a également mis l'accent sur l'ensemble de ses parcs et espaces verts, d'abord pour réaménager ses aires d'accueil, ensuite pour les animer. Différentes initiatives ont été menées avec succès.

Sur le plan de la gouvernance, la Commission est maintenant assujettie à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, laquelle obligation l'a amenée à revoir ses façons de faire sur ce plan et à se doter de différents outils.

Dans cette foulée, deux nouveaux membres ont été nommés au conseil en juillet dernier, soit madame Audrey-Anne Talbot et monsieur Jean-Philippe Bourget, tous deux CPA. À la même occasion, trois membres ont été reconduits pour un mandat de quatre autres années, messieurs Alain Kirouac, Pascal Raby et André Roy.

Plus largement, je veux profiter de cette occasion pour remercier les membres du conseil pour leur contribution et leur implication dans les destinées de notre organisation. Par leurs interventions régulières et éclairées, ils contribuent à faire en sorte que les projets de la Commission répondent à de véritables besoins et servent bien la population de la Capitale-Nationale. Un merci tout spécial à monsieur Pierre Dolbec qui complétera cette année un cycle de plus de huit années comme membre et président de nos séances du conseil.

Enfin, le gouvernement du Québec donne les moyens à notre organisation pour qu'elle puisse relever les défis et répondre aux attentes. À cet égard, je veux remercier le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Jonatan Julien, pour la confiance manifestée à l'égard de la Commission. Confiance qui nous permet de livrer de nombreux projets et de travailler dans l'intérêt des citoyens de la région.

Marie Claire Ouellet

**Marie Claire Ouellet**

*Présidente-directrice générale*



# Table des matières

## L'organisation..... 10

- Présentation de la Commission
- Mission
- L'organisation en bref
- Organigramme
- Faits saillants

## Les résultats .....22

- Plan stratégique
- Déclaration de services aux citoyens

## Les ressources utilisées..... 28

- Utilisation des ressources humaines
- Utilisation des ressources financières
- Utilisation des ressources informationnelles

## Autres exigences .....32

- Gestion des effectifs
- Contrats de service
- Développement durable
- Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics
- Gouvernance des sociétés d'État
- Rapport de direction
- Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- Application de la *politique linguistique de l'État* et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
- Politique de financement des services publics

## États financiers ..... 62



# L'organisation

deux civilisations  
un dialogue

Bonjour

à moi

# La CCNQ

Créée le 22 juin 1995, par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale. Elle a contribué de manière significative à embellir le paysage urbain de Québec. Elle a aussi fait la promotion de la capitale par des activités de découverte et d'interprétation.

La Commission, qui cultive la fierté et l'appartenance des citoyens d'ici et d'ailleurs envers la capitale nationale, s'est dotée d'une vision (Horizon 2030) et d'une planification stratégique pour les années 2020 à 2025.

# Mission

La Commission s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à les faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les acteurs du milieu.



# L'organisation en bref

## Ressources financières

**34 307 807 \$**

Budget annuel

## Propriétés de la CCNQ

**156,05**

Hectares

**12**

Parcs avec  
aménagement paysager

**2**

Boisés

## Ressources humaines

**1**

PDG

**4**

Cadres

**29**

Professionnels

**28**

Techniciens, employés de  
bureau et employés au  
service à la clientèle

**8**

Ouvriers  
(Horticulteurs)

## Exploitation

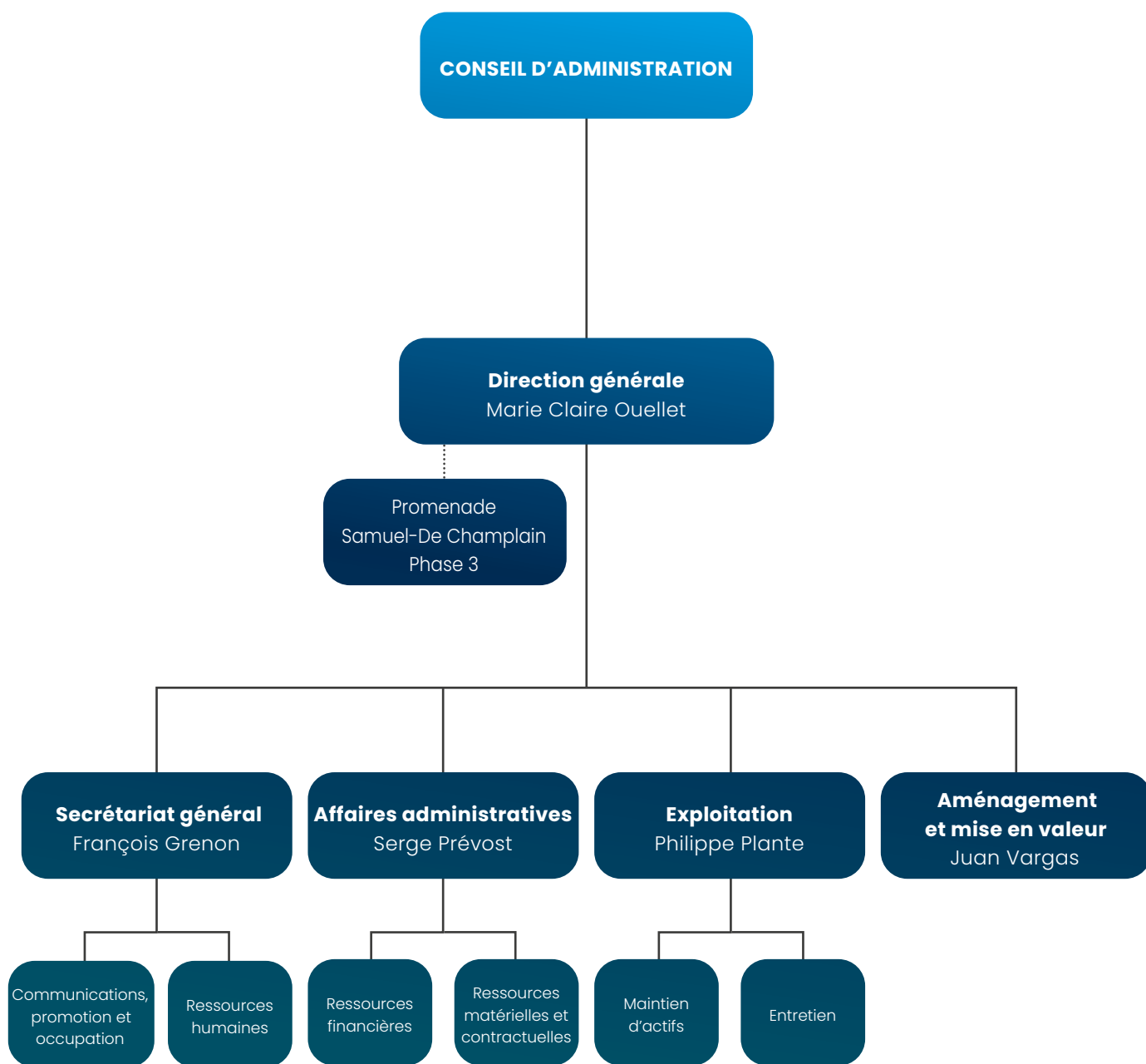
**732**

Activités diverses  
et événements

**9**

Tournages

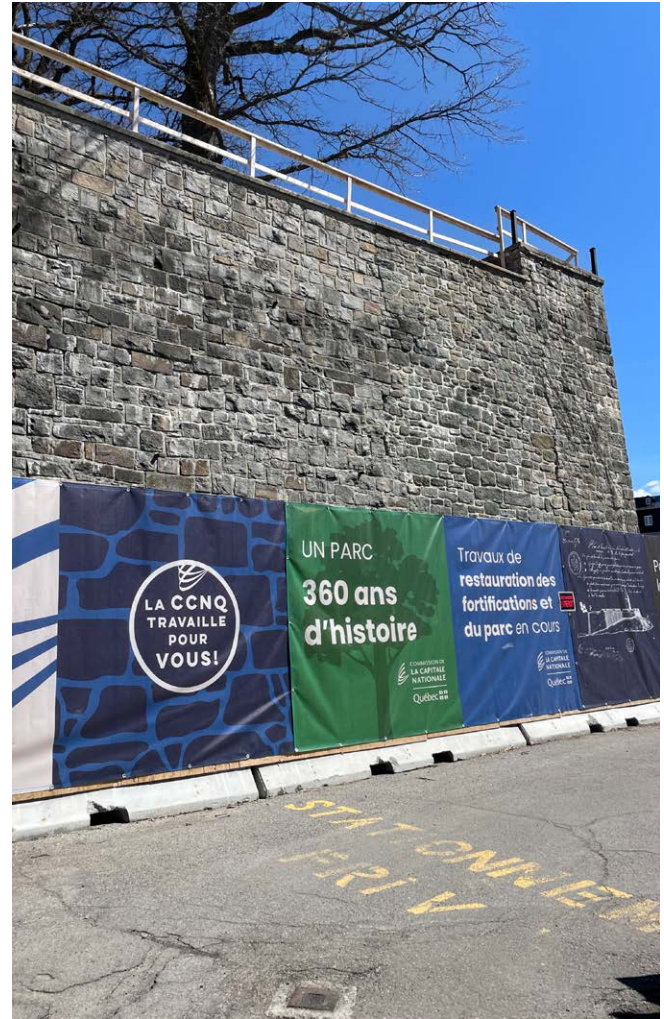
# Organigramme





# Faits saillants





# Fortification au parc du Cavalier-du-Moulin

## Début des travaux de restauration

Des expertises réalisées sur la fortification du parc du Cavalier-du-Moulin en 2021 ont révélé une dégradation importante des murs de pierre, soulevant des inquiétudes quant à leur stabilité. Cette situation a mené à la fermeture préventive du parc. Face à cette situation, le conseil d'administration de la Commission a approuvé l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réfection des murs de la fortification afin d'en assurer la conservation. Les travaux de stabilisation ont été amorcés à l'automne 2023.

Compte tenu de leur nature particulière et de l'environnement immédiat du parc, les travaux seront réalisés en phases subséquentes et s'échelonneront sur quelques années. Entre-temps, le parc demeure fermé. Sa réouverture se fera dès que possible selon l'évolution des travaux. Le budget pour la réalisation de ces travaux est de 15,3 millions de dollars.



## Promenade Samuel-De Champlain – Phase 3

Le parachèvement du pavillon des Baigneurs tout comme l'aménagement du bassin de baignade, du miroir d'eau et de la plage urbaine ont caractérisé la phase finale des travaux de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, lesquels ont été achevés en juin. Ce projet signature s'inscrit dans la volonté du gouvernement de mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent et de permettre l'accès à ses berges.

Trois nouvelles stations s'ajoutent ainsi à la promenade existante. La station de la Plage comprend un grand pavillon, un bassin de baignade, un miroir d'eau, un service de restauration et une plage urbaine. La station de la Côte permet de profiter d'une piste cyclable offrant une vue spectaculaire sur le fleuve Saint-Laurent en plus de proposer une superbe avancée dans le fleuve par le quai Saint-Michel. La station de la Voile offre un accès

aux berges du fleuve et est caractérisée par une grande aire gazonnée et une jetée longeant la marina du Yacht-Club de Québec. On y trouve des barbecues, des terrains de pétanque et de volley-ball ainsi qu'un pavillon de services. Des places de stationnement gratuites sont également disponibles aux abords de ces trois nouveaux espaces.



## Inauguration

Le gouvernement du Québec a procédé à l'inauguration de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain le 5 juillet 2023. La Commission avait prévu plusieurs activités et de l'animation pour cette grande ouverture au public, tant à la station de la Plage qu'à la station de la Voile.

Avec l'ajout de cette troisième phase, la promenade Samuel-De Champlain s'étend maintenant sur une distance de 6,8 km entre la côte Gilmour et le secteur des ponts. Aménagé entre la côte Gilmour et la côte de Sillery sur 2,5 km, le nouveau tronçon rejoint, quant à lui, la phase initiale du projet, laquelle avait été inaugurée en 2008 à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec.



## Achalandage

Selon un sondage Léger effectué du 6 au 8 octobre 2023 auprès de 501 répondants de la région métropolitaine de Québec (RMR), la station de la Plage a généré 550 322 visites entre l'inauguration du 5 juillet et le début octobre. Un résident de la grande région métropolitaine sur quatre a visité le site au cours de cette même période.



# Réaménagement du littoral est du Saint-Laurent

## Lancement d'un concours d'idéation

En novembre, le gouvernement du Québec a lancé un concours international et multidisciplinaire afin d'imaginer le réaménagement du littoral est du Saint-Laurent, entre le secteur d'Estimauville et le parc de la Chute-Montmorency. Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Jonatan Julien, a confié la coordination de ce concours à la Commission. L'objectif de cet exercice d'idéation est de faire émerger les potentialités d'aménagement du littoral est, de produire des idées et des concepts stimulant leur plein développement et d'influencer éventuellement les stratégies et décisions des parties prenantes appelées à les mettre en œuvre.

Ce concours d'idéation s'adressait à des équipes multidisciplinaires composées d'architectes paysagistes, de designers urbains, d'urbanistes et d'autres spécialistes du design de l'environnement. Les équipes participantes devaient proposer des concepts qui s'inscrivent dans une perspective de valorisation à long terme du littoral est, tout en tenant compte des questions de mobilité et de densification ainsi que des réglementations environnementales en vigueur, notamment en ce qui concerne les zones inondables et la protection des berges et des milieux humides.



## Maintien d'actifs – principaux travaux

### Travaux importants au parc du Bois-de-Coulonge

La Commission a amorcé en août d'importants travaux de remise à niveau dans le parc. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme de maintien des actifs de la Commission, lequel a pour objectif de conserver ses espaces en bon état. Les travaux visaient la réfection des infrastructures souterraines et des voies de circulation, l'imperméabilisation des fondations des anciennes écuries ainsi que l'aménagement paysager autour de ces bâtiments. À terme, la réalisation de ces travaux d'aménagement permettra d'améliorer l'expérience des usagers au parc du Bois-de-Coulonge. En bonne partie complétés à l'automne 2023, certains aménagements paysagers seront achevés au printemps 2024. L'accès au parc a été maintenu en tout temps pendant la réalisation de ces travaux, dont le coût total est de 3,7 millions de dollars.

### Remise à niveau du quai des Cageux et des pavillons de la promenade Samuel-De Champlain (entre la côte de Sillery et le quai des Cageux)

Des travaux de remise à niveau ont été réalisés au cours de l'été et de l'automne 2023 afin de procéder à la restauration du revêtement de cèdre du pavillon et de la tour du quai des Cageux. Les abris de cèdre situés tout au long de ce secteur de la promenade Samuel-De Champlain (entre le quai des Cageux et la côte de Sillery) ont aussi été restaurés, tout comme l'ensemble du mobilier urbain de ce tronçon. Certains équipements ont fait l'objet de travaux de restauration en atelier au cours de l'hiver avant d'être réinstallés au printemps. Ces équipements avaient été mis en service en 2008 dans le cadre des célébrations du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec. Le coût de ces travaux est de 1,5 million de dollars.

### Parc des Moulins : restauration du moulin à vent

Le vieux moulin à vent du parc des Moulins a retrouvé son allure des beaux jours. Les six pales de l'ouvrage conçu en 1932 ont été réinstallées après près de quatre ans d'absence et une bénéfique cure de rajeunissement. Un travail minutieux en atelier a été nécessaire pour reconstituer à l'identique ces six pales de bois puis les remettre en place. La maçonnerie ainsi que les fenêtres et les portes du moulin ont également été restaurées dans le cadre de ces travaux dont le coût est de 400 000 dollars.



# Animation des sites de la Commission

*La capitale s'anime* est une initiative mise de l'avant au cours de l'été 2023 ayant pour objectif de mettre en valeur et d'animer les parcs et les places publiques sous la responsabilité de la Commission.

- Cabane à sucre du Bois-de-Coulonge (25 et 26 mars, 1<sup>er</sup> et 2 avril, 8 et 9 avril) – Après trois ans d'interruption en raison de la pandémie, les activités ont repris en 2023 à la petite cabane à sucre urbaine du parc du Bois-de-Coulonge. Pour trois fins de semaine printanières, la Commission prêtait gracieusement les installations du parc pour la tenue de cette activité dont les profits sont versés à la Fondation de l'école Saint-Michel, une institution qui accueille notamment des élèves autistes.
- Observatoire de la Capitale (22 juin) – Pour marquer le 28<sup>e</sup> anniversaire de la Commission, le 22 juin 2023, la population était invitée à visiter gratuitement l'Observatoire de la Capitale et à ainsi profiter de la plus belle vue de Québec. Plus de 500 personnes ont participé à de cette journée portes ouvertes.
- Place des Canotiers (8 et 9 juillet) – L'historien et aventurier Billy Rioux a pris d'assaut la place des Canotiers afin de faire découvrir à la population des aspects méconnus du transport maritime sur le fleuve Saint-Laurent, notamment la traversée du fleuve en canot entre les deux rives, une tradition qui remonte au 17<sup>e</sup> siècle. Cette activité était aussi une occasion pour les gens présents de visiter la vitrine promotionnelle de la Commission, qui permet de découvrir l'ensemble de ses sites.
- Le mois de l'archéologie souligné au site Cartier-Roberval – Tous les jeudis, vendredis et samedis du mois d'août, le public était invité à participer à des visites guidées pour découvrir ce site historique ayant accueilli la première colonisation française en Amérique. Les guides-animateurs de la Commission étaient sur place afin de raconter l'histoire du site et d'expliquer les fouilles archéologiques qui y ont été réalisées. Quelques objets trouvés par les archéologues ont aussi été présentés. Inauguré au cours de l'été 2022, ce site propose également aux visiteurs un parcours d'interprétation en réalité augmentée et un point de vue panoramique sur le fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière du Cap Rouge du haut de sa passerelle d'observation.
- Visite des jardins du domaine Catarauqui (16 et 17 septembre) – Pour conclure l'offre d'animation estivale proposée à la population, c'est en septembre que la Commission invitait celle-ci à visiter les jardins historiques du domaine Catarauqui. Des tournées commentées portant sur le patrimoine horticole de la villa anglaise du 19<sup>e</sup> siècle étaient au menu. Pendant toute une fin de semaine, la population était invitée à prendre part aux visites gratuites orchestrées par nos guides-animateurs.



# Aménagement des aires d'accueil

La Commission a procédé au remplacement et à l'uniformisation du mobilier urbain dans plusieurs sites névralgiques de la capitale, en plus de bonifier la signalisation au parc du Bois-de-Coulonge, au domaine Cataraqui et sur la colline Parlementaire (place de l'Assemblée-Nationale et parc de la Francophonie). Des panneaux d'interprétation ont également été installés sur ces mêmes sites au cours de l'été et de l'automne 2023. Certains aménagements seront complétés au printemps 2024. Le coût de ce projet est de 1,1 million de dollars.



# Les résultats

# Plan stratégique

## ORIENTATION 1

### Embellir, mettre en valeur et promouvoir les lieux confiés à la Commission

Cette orientation rejoint la mission de la Commission, mais elle s'exerce dans les lieux qui lui sont confiés en tant que propriétaire ou à titre de gestionnaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer avec le temps, comme les

28 années d'existence de la Commission nous l'enseignent. Les défis sont donc grands, puisqu'outre la propriété des lieux se pose la question de leur pérennité, notamment en assurant leur accessibilité et leur attractivité.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : CENTRER LES ACTIONS DE LA COMMISSION SUR SA MISSION</b>		
<b>Promouvoir et mettre en valeur plus largement la Commission, ses propriétés et ses activités</b>	1 - Réaliser la mise à jour des aires d'accueil dans les parcs de la Commission	ATTEINT
	2 - Poursuivre la planification d'une vision d'interprétation incluant un volet numérique et travailler à la mise en œuvre de projets pilotes	ATTEINT
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ÊTRE EXEMPLAIRES DANS NOS LIVRABLES</b>		
<b>Livrer les travaux selon le cadre de gestion de projets établi</b>	3 - Faire progresser les travaux prévus selon les plans de maintien des actifs et d'entretien adoptés	MAINTIEN : 92 %* ENTRETIEN : ATTEINT
	4 - Assurer avec rigueur l'avancement des projets majeurs identifiés selon les budgets et les échéanciers établis	ATTEINT
<b>Promouvoir l'exemplarité de l'état en matière de préservation du patrimoine dans les propriétés de la Commission</b>	5 - Assurer une veille d'opportunité de projets d'occupation des bâtiments patrimoniaux	ATTEINT
	6 - Restauration de la fortification du parc du Cavalier-du-Moulin – Finaliser la conception et entamer la réalisation	ATTEINT

\*Les projets planifiés pour atteindre la cible sont cependant en cours, mais non complétés.



## ORIENTATION 2

### Assurer un leadership « capitale »

La notion de leadership est forte, car elle implique de prendre sa place tout en respectant celle des autres dans leur mission et leur rôle. Le territoire de la Capitale-Nationale est grand et les joueurs sont nombreux, notamment sur les plans politique et administratif. La loi constitutive de la Commission est claire sur l'étendue de son action, mais l'exercice de ce leadership doit toutefois se faire

en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées. Au-delà du territoire régional, cette capitale doit également avoir son écho, en particulier pour l'ensemble des Québécois. C'est ici que toute la portée suprarégionale, et fortement symbolique, prend tout son sens pour des raisons non seulement de reconnaissance, mais aussi d'attachement.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ÊTRE AU CŒUR DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS EN LIEN AVEC LES ATTRIBUTS ET LES FONCTIONS « CAPITALE »		
<b>Exercer une veille d'opportunité des dossiers prioritaires potentiels de mise en valeur « capitale »</b>	7 - Moduler la liste de planification de dossiers potentiels en lien avec la Mission d'aménagement 2020-2030 de la Commission	ATTEINT
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ÊTRE EXEMPLAIRES DANS NOS LIVRABLES		
<b>Participer à la réalisation d'interventions de nature « capitale »</b>	8 - Participer à la planification et à la réalisation de projets de nature « capitale » en partenariat avec les acteurs régionaux	ATTEINT
	9 - Participer aux discussions de grands projets régionaux	ATTEINT
	10 - Participer à la révision des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)	ATTEINT

# ORIENTATION **3**

## Consolider la compétence organisationnelle

La Commission demeure une organisation de taille modeste compte tenu de l'éventail de ses activités qui vont de la conception à la réalisation de projets, en passant par l'exploitation des actifs et leur entretien, sans oublier son rôle-conseil en aménagement, en commémoration et en patrimoine auprès du gouvernement et de ses partenaires. L'organisation doit par conséquent être agile tout en respectant le cadre

réglementaire dans lequel elle évolue. Pour réaliser cette mission, elle peut compter sur une expertise, développée au fil du temps, et des compétences relativement uniques. Dans le cadre d'une planification à long terme, il importe de maintenir à niveau cette expertise avec un objectif pérenne, d'autant que la Commission est confrontée, elle aussi, aux impératifs du marché de l'emploi comme la rareté de la main-d'œuvre.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER L'EXPERTISE</b>		
<b>Favoriser l'attraction et la rétention du personnel</b>	11 - Poursuivre le déploiement de la « marque employeur »	ATTEINT
<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : SUPPORTER L'EXPERTISE</b>		
<b>Mieux outiller l'effectif et adapter les méthodes de travail</b>	12 - Amorcer la planification du projet de postes de travail partagés	ATTEINT
	13 - Finaliser la migration numérique entreprise	AVANCEMENT à 74 %*

\*La migration de Virtuo (comptabilité) n'a pu être faite en raison de problèmes techniques. Cette opération sera reprise en vue de compléter le délestage des serveurs de la Commission en juin 2024.

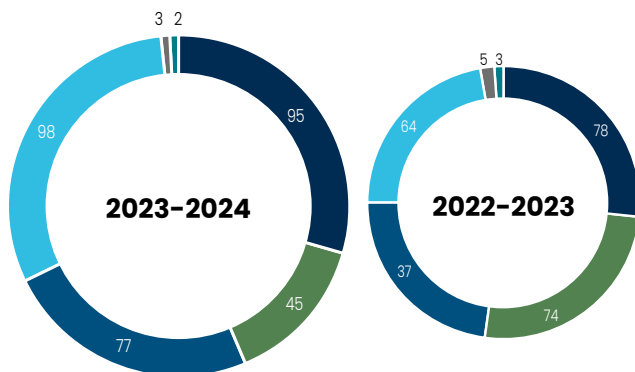


# Déclaration de services aux citoyens

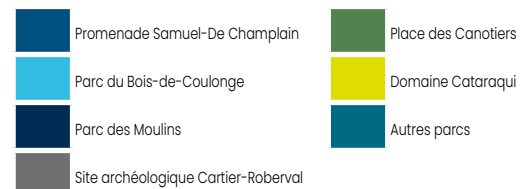
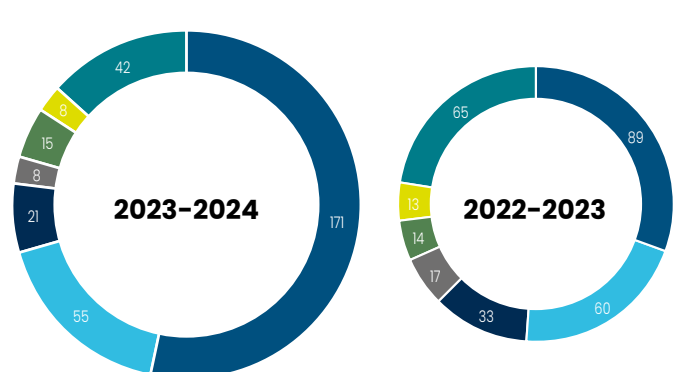
## Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires

La Commission accordant une grande importance à la satisfaction de sa clientèle et des usagers de ses parcs et espaces verts, un formulaire est disponible sur son site Web afin que les citoyens puissent y déposer leur requête ou y ajouter leurs commentaires. Il est également possible de formuler des demandes ou des commentaires par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux de la Commission. En 2023-2024, 320 requêtes citoyennes et commentaires ont été traités. Sur ce nombre, seulement 7 requêtes étaient en suspens au 31 mars 2024.

### Requêtes citoyennes par type



### Requêtes citoyennes par lieu





HÔTEL DU PARLEMENT



# Les ressources utilisées



# Utilisation des ressources humaines

## Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des *stagiaires*

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2023-2024	2022-2023	ÉCART
Président-directeur général	1	1	0
Cadres	4	4	0
Professionnels	29	26	3
Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle	28	24	4
Ouvriers	8	10	- 2
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>65</b>	<b>5</b>

## Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2023-2024	2022-2023
Favoriser le perfectionnement des compétences	67 862,68 \$	56 073,14 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	4 613,92 \$	3 883,90 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	6 636,97 \$	6 045,88 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	9 630,25 \$	23 997,11 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	0 \$	1 159,99 \$



## Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2023-2024	2022-2023
Proportion de la masse salariale (%)	1,66 % *	1,94 %
NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE		
Cadres	3,14	0,40
Professionnels	4,40	0,43
Techniciens et personnel de bureau	1,84	0,44
Ouvriers et personnel du service à la clientèle	2,61	1,52
Total (l'ensemble du personnel)	11,99	0,62
Somme allouée par personne	334,32 \$	187,96 \$

\*Conformément aux usages, le pourcentage déclaré correspond à l'année civile 2023.

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.
2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

## Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	2023-2024	2022-2023	2021-2022
TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE*	22,99 %	25 %	22,02 %

\* Les taux incluent les emplois saisonniers et occasionnels

# Utilisation des ressources financières

Tout au long de l'exercice, la Commission a continué d'effectuer le suivi de ses budgets avec rigueur. Aucun montant n'a été déboursé pour la vérification de ses finances. Une répartition des frais applicables aux activités et services offerts par la Commission se trouve en annexe.

# Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics, voici un sommaire des réalisations 2023-2024 de la Commission, en lien avec les enjeux et les priorités en ressources informationnelles :

- Poursuite de la migration en infonuagique, en lien avec le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI), qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise la consolidation des CTI et l'optimisation du traitement et du stockage des données.
- Amélioration de la sécurité de l'information, en fonction du référentiel gouvernemental des mesures de sécurité (RGMS).
- Mises en place d'infrastructures de télécommunication pour certains sites de la Commission, notamment la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, le site archéologique Cartier-Roberval et la place des Canotiers.
- Continuité des travaux d'évolution et d'entretien des systèmes existants, dans une optique d'amélioration et de continuité des services de l'organisation.

La Commission a également mis à jour son Plan directeur en ressources informationnelles 2023-2024 pour couvrir son adéquation avec les orientations gouvernementales, énumérer les projets et activités stratégiques, ainsi que démontrer sa gestion des risques et sa gestion de la performance.



# Autres exigences

# Gestion des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES
Cadres (incluant la PDG)	8 813	-	8 813
Professionnels	44 551	89	44 640
Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle	25 726	-	25 726
Ouvriers	16 890	-	16 890
Étudiants et stagiaires	1 526	-	1 526
<b>Total 2023-2024</b>	<b>97 506</b>	<b>89</b>	<b>97 595</b>
<b>Total 2022-2023</b>	<b>88 376</b>	<b>2128</b>	<b>90 504</b>

La Commission respecte le niveau de l'effectif fixé par le Conseil du trésor.

## Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	128 000 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	29	4 937 413,57 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>31</b>	<b>5 017 413,57 \$</b>

La Commission utilise le système en ligne Edilexpert pour la rédaction uniformisée de ses appels d'offres publics. Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la Commission poursuit continuellement sa démarche d'amélioration continue et d'analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle visant à cerner,

analyser et évaluer les risques, et à mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. Durant l'exercice, 248 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés par la Commission, 43 avenants sur ses contrats ont été produits et 22 autorisations ont été signées par la dirigeante de l'organisme.



# Développement durable

## Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Le conseil d'administration de la Commission a adopté, le 21 septembre 2023, le Plan d'action sur le développement durable (PADD) de l'organisation en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028. À la suite de quoi la Commission a mis en place les processus nécessaires aux suivis des

objectifs de son PADD pour la période 2023-2024 et des périodes subséquentes. Elle a également entrepris la réalisation de ses actions. Le tableau ci-dessous fait état des actions prévues ou réalisées par la Commission dans son PADD pour la période 2023-2024.

### Sommaire des résultats 2023-2024 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
2.3.1	Maximaliser les bienfaits de la nature pour les citoyens	Nombre de parcs et espaces verts dotés de contenu interprétatif numérique (aucun parc ou espace vert sur 11)	Un parc ou un espace vert	ATTEINT
2.3.2	Maximaliser les bienfaits de la nature pour les citoyens	Achalandage de deux propriétés de la Commission	-	-
		Site archéologique Cartier-Roberval	Implanter des outils de mesure de la fréquentation (établir la fréquentation de référence)	ATTEINT
		Parc du Bois-de-Coulonge	Analyser les solutions de mesure de la fréquentation	ATTEINT
3.2.1	Valoriser l'égalité et la diversité de notre société	Pourcentage des interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité	25 % des actions annuelles	ATTEINT
3.2.1	Valoriser l'égalité de la diversité de notre société	Pourcentage des projets archéologiques touchant les nations autochtones faits en partenariat avec celles-ci (100 % des projets)	Pour l'année 2023-2024, nous n'avons pas eu de nouveau projet en lien avec les nations autochtones.	N/A pour l'année 2023-2024

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2023-2024	RÉSULTATS 2023-2024
		Accessibilité de nos propriétés en déplacements actifs et durables	-	-
4.2.1	Accélérer la transition vers une mobilité durable	Conditions d'accueil des usagers du transport actif qui fréquentent nos propriétés	Analyser les conditions d'accueil existantes (établir la mesure de départ)	ATTEINT
		Présence de bornes de recharge pour véhicules électriques dans nos propriétés (aucun parc ou espace vert sur II)	Établir un plan de déploiement des bornes de recharge	ATTEINT
5.1.1	Évaluer la durabilité des interventions de l'organisation	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	50 %	ATTEINT
5.4.1	Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables (0 % du volume des achats en 2022)	20 %	ATTEINT
5.8.1	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Remplacement des véhicules légers à essence par des équivalents hybrides ou électriques (2 véhicules)	Aucune cible n'était prévue	Aucune cible n'était prévue

## Synthèse des activités :

Pour la période 2023-2024, la Commission a notamment :

- terminé la conception de son PADD;
- adopté son PADD;
- mis en place les processus et les indicateurs nécessaires au suivi des objectifs et des actions de son PADD;
- entrepris la réalisation des actions identifiées dans son PADD.

## Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

La commissaire au développement durable n'a pas encore formulé de recommandations sur le PADD de la Commission.

# Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Au cours de l'année 2023-2024, aucune divulgation n'a été reçue au regard de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.



# Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Commission de la capitale nationale du Québec (Commission) compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La Commission étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* s'inspire du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté par le gouvernement du Québec en vertu du décret 824-98 et constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président qui agit également comme directeur général de la Commission, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

## Responsabilité du président du conseil d'administration agissant également comme directeur général

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Commission.

## Principes d'éthique

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration. Ces obligations sont propres à toute entreprise, mais compte tenu du statut de la Commission, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

## Règles de déontologie

L'administrateur doit, dans le respect du droit et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, agir dans l'intérêt de la Commission et des buts poursuivis. Il doit agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité et équité, et faire preuve d'assiduité. Dans l'exécution de ses fonctions, il fait bénéficier ses collègues et la Commission des connaissances et compétences qu'il a acquises au cours de sa carrière. À l'égard de ses collègues, il adopte une conduite empreinte de professionnalisme, de respect et de collaboration. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- **Discrétion et respect de la confidentialité**

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de consulter ce groupe ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou d'accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la Commission sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

- **Devoir de réserve et neutralité politique**

Les décisions d'un administrateur prises dans l'exercice de ses fonctions doivent être indépendantes de toute considération politique partisane. Le président du conseil d'administration doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

- **Respect de l'organisation**

L'administrateur doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de ses fonctions et, en particulier, qui serait susceptible de discréditer la Commission, de porter atteinte à sa crédibilité ou à sa réputation, ou de compromettre la confiance des citoyens et de ses partenaires.

- **Agir avec honnêteté**

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Commission avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Le président du conseil d'administration doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

- **Après-mandat**

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.



## Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la Commission, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Le président du conseil d'administration ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Commission à moins qu'un tel intérêt lui échoie par succession ou donation, et pourvu, dans ce cas, qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que celui d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la Commission.

L'administrateur doit remettre au président-directeur général de la Commission, dans les 60 jours suivant sa nomination et chaque année où il demeure en fonction, une déclaration d'intérêts rédigée dans la forme prévue dans le guide de l'administrateur.

## Rémunération

la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* indique la rémunération des administrateurs selon le classement de la société d'État. La rémunération prend la forme suivante :

- Un montant annuel à l'ensemble des administrateurs pour leur participation au conseil d'administration ;
- Un montant complémentaire annuel pour la participation d'un administrateur à un comité constitué par le conseil d'administration conformément aux dispositions prévues dans la Loi.

## Processus d'application

- **Rôle du président du conseil**

Le président du conseil veille à l'application du présent code par les administrateurs. Il assure le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et garde confidentielles les informations ainsi obtenues. Il fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur les déclarations ou sur toute autre question de nature déontologique. À cette fin, il prend conseil auprès du comité de gouvernance et d'éthique.

- **Comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller le président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

À la demande du président du conseil, ou de sa propre initiative, ou en cas de signalement, lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport au président du conseil de ses constatations et lui recommande, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis au président du conseil sur l'application des dispositions du présent code. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts sur toute question qu'il juge à propos.

- **Anonymat**

Le président du conseil ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique préservent l'anonymat des plaignants et informateurs à moins que ces derniers n'aient manifesté clairement une volonté contraire. Ils ne sont pas tenus de fournir une information susceptible de révéler leur identité, sauf si la loi ou un tribunal l'exige.

- **Manquements au code**

L'application du présent code d'éthique et de déontologie des administrateurs est soumise au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

- **Attestation**

Chaque administrateur s'engage à respecter le présent code, par la signature du formulaire de déclaration prévu au guide de l'administrateur, lors de sa nomination et à la demande de la Commission.

## Adresse Web

Vous trouverez le document sur le [site Web](#) de la Commission, dans la section « [Conseil d'administration](#) ».

# Gouvernance des sociétés d'État

Depuis le 3 juin 2022, la Commission est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (LGSE). Dans cette suite, elle s'est dotée d'un plan d'action afin de se conformer, au plus tard le 3 juin 2024, à ses nouvelles obligations.

## Conseil d'administration

La Commission relève du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. En vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*, les affaires de la Commission sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement, dont la présidente-directrice générale. Deux membres sont nommés sur recommandation de la Ville de Québec, et un autre, par la Nation huronne-wendat. Parmi les membres du conseil d'administration autres que le président du conseil, au moins trois doivent résider sur le territoire de la Ville de Québec et au moins un autre sur celui de la Ville de Lévis. Depuis l'assujettissement de la Commission à la LGSE, le mandat des membres du conseil d'administration peut être renouvelé deux fois à ce seul titre, consécutivement ou non. Les membres du conseil d'administration nommés avant juin 2022 ont un mandat de trois ans conformément aux règles de gouvernance préalables.

En 2023-2024, cinq rencontres ordinaires et une rencontre extraordinaire ont eu lieu en mai, juin, septembre et novembre 2023, ainsi qu'en janvier et mars 2024.

## Membres du conseil d'administration

---

### Marie Claire Ouellet

*Présidente-directrice générale*

*Depuis septembre 2017*

*Deuxième mandat depuis septembre 2022*



Originaire de Rimouski, madame Marie Claire Ouellet est diplômée de l'UQAR en études littéraires françaises, lettres et histoire. Passionnée des communications, elle a d'abord été journaliste, rédactrice en chef et lectrice de nouvelles pour divers médias. Elle devient par la suite attachée de presse pour des cabinets, dont celui du ministre des Affaires municipales et du ministre de la Santé et des Services sociaux.

En 1994, madame Ouellet se joint au cabinet de relations publiques NATIONAL à titre de directrice générale, puis

d'associée directrice. De 2005 à 2015, au sein du ministère du Conseil exécutif, elle travaille notamment à titre de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale, puis de directrice associée à l'Office du tourisme de Québec.

Elle est ensuite nommée cheffe du protocole et sous-ministre associée à la concertation de l'action internationale. Depuis septembre 2017, madame Ouellet est la présidente-directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec.



## Jean-Philippe Bourget

*Administrateur*

*Membre depuis juillet 2023  
Premier mandat de quatre ans*

Monsieur Jean-Philippe Bourget est directeur principal, placements et partenariats chez Promutuel Assurance. Il encadre les équipes responsables de la gestion des placements, des fusions et acquisitions, de la gestion du capital et financement ainsi que de la responsabilité sociale d'entreprise.

Avant de se joindre à Promutuel Assurance, monsieur Bourget était vice-président au sein du département de Conseils et Transactions de PwC à Québec. Il assistait les entrepreneurs et les sociétés lors de mobilisations de capitaux, de fusions et acquisitions et de désinvestissements. Plus particulièrement, il a travaillé sur des mandats d'achat, de vente, de financement d'entreprises, de conseils et de vérifications diligentes, allant de compagnies en démarrage jusqu'à des entreprises multinationales. Il a aussi mené plusieurs transactions à l'échelle tant locale qu'internationale. En début de carrière, monsieur Bourget a également collaboré aux groupes d'Audit et de Certification des bureaux de PwC à Montréal et à Genève, en Suisse.

Il est détenteur d'un baccalauréat en gestion ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité publique de l'Université McGill. Il est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA).



## Pierre Dolbec

*Président des séances du conseil d'administration*

*Membre depuis avril 2015  
Troisième mandat de trois ans depuis juillet 2021*

Président de Dolbec International, une entreprise spécialisée dans le milieu du courtage en douane et du transit international, monsieur Pierre Dolbec évolue dans le domaine de l'importation et de l'exportation depuis près de 49 ans. Il est toujours président du conseil d'administration de l'entreprise qu'il a fondée. Son expertise est reconnue et c'est avec un grand plaisir qu'il la partage dans le cadre de formations et de conférences.

Élu le 3 novembre 2013 et réélu le 7 novembre 2021, il occupe le poste de maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ses citoyens le décrivent comme un homme d'action qui se consacre à l'amélioration de cette belle municipalité. Grand philanthrope, monsieur Dolbec s'implique et donne de son temps au sein de nombreux organismes à vocation communautaire qui lui tiennent à cœur.

Il siège notamment à maints conseils d'administration tels que la Fondation Chevalerie Passion, la Parade des jouets, la Corporation des parcs industriels du Québec, la Gestion santé SCJC, le comité exécutif MRC de la Jacques-Cartier ainsi qu'à la Société de développement économique de la Jacques-Cartier. Monsieur Dolbec est également président du conseil d'administration d'Événements Jacques-Cartier.



## Katia Duchesneau

*Administratrice*

*Membre depuis juillet 2021  
Premier mandat de trois ans*

Après avoir occupé différents postes chez RBC Banque Royale, madame Katia Duchesneau est directrice de compte commercial, spécialisation marché des Premières Nations, depuis 2016. Elle y est également coleader du groupe-ressource des employés des Premières Nations.

Philanthrope, madame Duchesneau s'implique dans la communauté huronne-wendat près de Québec, d'où elle est native et là où elle réside. Diplômée de l'Université Laval en administration des affaires, profil entrepreneurial, madame Duchesneau voue un intérêt particulier à l'innovation et aux nouveaux projets porteurs économiquement. Passionnée de sports, elle s'implique à titre de bénévole depuis plusieurs années.



## Steeve Gros-Louis

*Administrateur*

*Membre depuis août 2018  
Deuxième mandat de trois ans*

Huron-Wendat de la communauté de Wendake, près de la ville de Québec, monsieur Steeve Gros-Louis est fier de ses origines, de sa nation. C'est à travers ses nombreux projets et entreprises touristiques autochtones qu'il décide de vivre sa culture distinctive et surtout, de la partager. En plus de diriger, avec sa sœur, la boutique Raquettes et Artisanat Gros-Louis, inspiré par ses ancêtres et guidé par ses valeurs familiales, il démarre en 1999, avec son épouse, le désormais réputé restaurant Sagamité, à Wendake et au cœur du Vieux-Québec.

Ayant déjà été lauréat du prix du Restaurateur de l'année du Québec, volet terroir, au Gala de la restauration, monsieur Gros-Louis a également remporté de nombreux prix couronnant l'essor du développement économique et touristique de ses entreprises au Québec. Membre de la troupe de danse Sandokwa depuis 1984, il en est le dirigeant principal depuis 1989. Il est par ailleurs impliqué dans son milieu. Il est membre du conseil d'administration de l'Hôtel-Musée Premières Nations de l'industrie touristique de Wendake depuis 2011 et administrateur au sein du conseil d'administration de Tourisme Autochtone Québec depuis 2003 en plus d'en être le président depuis 2005. Enfin, il siège également au conseil d'administration de l'Association Restauration Québec (ARQ) depuis novembre 2023.



## Barry Holleman

*Administrateur*

*Membre depuis août 2018*

*Deuxième mandat de trois ans*

En tant que conseiller d'affaires principal chez Inno-centre, monsieur Barry Holleman guide des entreprises dans la recherche d'aide au financement et d'appui à la commercialisation, la planification stratégique, le développement des affaires, ainsi que la recherche et la conclusion de partenariats. Monsieur Holleman est le cofondateur de la société Innovations MUUTAA inc., spécialisée dans le développement de solutions d'intelligence artificielle pour les chaînes d'approvisionnement en soins de santé. Il siège également au conseil d'administration de cette société.

Grâce à son expérience en tant que chef de la direction chez Myca Health et vice-président Technologies cliniques chez Cardinal Health, monsieur Holleman évolue dans des secteurs diversifiés, tels que la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, l'informatique de la santé et la vente d'équipements médicaux, ainsi que la consultation en technologie de l'information et le développement informatique.

Durant ses études supérieures, il obtient une maîtrise en sciences de la communication de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas, et fait un programme de développement des cadres à l'Université Duke de la Caroline du Nord. Monsieur Holleman agit également à titre de membre du conseil d'administration de Prehos inc.



## Alain Kirouac

*Administrateur*

*Membre depuis avril 2020*

*Deuxième mandat de quatre ans*

Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'un diplôme en communication publique de l'Université Laval, monsieur Alain Kirouac a représenté la Chambre de commerce de Québec dans le milieu des affaires de 1987 à 2014. Il a agi en tant que porte-parole public dans les dossiers d'actualité. Il a participé à l'élaboration des dossiers et à la prise de position de l'organisation. Il a siégé à divers conseils d'administration, entre autres de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Société de rénovation Mailloux, du Groupe d'action sur le développement des liaisons aériennes de Québec et de Ressources entreprises. M. Kirouac a siégé au conseil d'administration de la Société de promotion des alcools et de la gastronomie du Québec jusqu'en octobre 2023 et il est actuellement membre du comité avisier de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

De 2014 à 2020, il a occupé les fonctions de sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale. À ce titre, il a assuré le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant avec ceux-ci dans le but de contribuer à l'essor de dossiers à forte valeur pour la région.



## **Pascal Raby**

**Administrateur**

*Membre depuis février 2020  
Deuxième mandat de quatre ans*

M<sup>e</sup> Pascal Raby détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval, obtenu en 1997, et une certification universitaire en gouvernance de sociétés, obtenue en 2010. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Il a amorcé sa carrière en cabinet privé en exerçant principalement en droit commercial, après avoir effectué son stage à l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de sa formation universitaire, il a eu l'occasion de parfaire ses connaissances pendant un an auprès des juges de la Cour supérieure de Québec. Depuis novembre 2000, il a occupé différents postes au sein de l'équipe du Port de Québec où il est, depuis 2017, vice-président, opérations. En 2011, M<sup>e</sup> Raby devient membre du conseil d'administration du Rendez-vous naval de Québec et de celui du Carnaval de Québec de 2017 à 2023.



## **André Roy**

**Administrateur**

*Membre depuis avril 2020  
Deuxième mandat de quatre ans*

Diplômé de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, d'une attestation universitaire en gestion hôtelière de l'UQAM, et détenteur d'un MBA de l'Université Laval, André Roy possède plus de quarante années d'expérience en gestion et en développement. Il a occupé le poste de président-directeur général pour le Groupe Huttopia en Amérique du Nord, pour la Fondation Québec Philanthrope ainsi que le poste de vice-président exécutif et directeur général de Groupe le Massif.

Il a dirigé l'Office du tourisme de Québec de novembre 2013 à mai 2019. Il a aussi œuvré au sein de la Société des établissements de plein air du Québec pendant 17 ans, occupant tour à tour les postes de directions; du Gîte du Mont-Albert, de la Station touristique Duchesnay, de l'Aquarium du Québec et de la direction générale des centres touristiques du Réseau Sépaq.

Fort impliqué dans son milieu il a contribué à titre d'administrateur dans plusieurs organisations de Québec, entre autres à titre de président, pour l'Association des hôteliers de la région de Québec, du Club Skal international de Québec et du Carnaval de Québec. Il est présentement administrateur sur le conseil d'administration de la Fondation Québec Philanthrope et préside un comité de gestion des organisations de tourisme de la région de Québec.

Passionné de tourisme, de marketing et de gestion des ressources humaines, il se décrit comme un gestionnaire orienté sur les résultats, la qualité et l'importance du service à la clientèle.



## Nancy Florence Savard

**Administratrice**

*Membre depuis juillet 2021  
Premier mandat de trois ans*

Bachelière avec une majeure en communication publique et récemment diplômée du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval, madame Nancy Florence Savard travaille dans le milieu audiovisuel depuis 35 ans. Adeptes de la formation continue, elle poursuit, entre autres, des études à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Fondatrice et présidente de 10e Ave Productions, pionnière en animation 3D, elle s'est donnée comme mission de faire rayonner le Québec ici et à l'international avec les œuvres de créateurs locaux. Lauréate de nombreux prix comme réalisatrice, productrice et entrepreneure, elle s'implique dans diverses organisations pour le développement de l'industrie cinématographique et télévisuelle régionale ainsi que de l'animation numérique.

Membre du conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et présidente du Conseil national de l'audiovisuel (CNA) depuis novembre 2019, madame Savard est également membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) depuis 2011. Engagée dans le rayonnement de la capitale nationale, elle a aussi siégé au conseil d'administration du Musée de la civilisation à Québec de juillet 2017 à avril 2021. Elle est l'une des fondatrices et est présidente de la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale qui a vu le jour en 2016, où elle a siégé cinq ans. De 2003 à 2016, en tant que membre du conseil d'administration, elle a participé à divers comités, dont celui de vérification, de gouvernance et du conseil exécutif du Festival d'été de Québec qu'elle a présidé durant deux ans.



## Patrick St-Hilaire

**Administrateur**

*Membre depuis août 2018  
Deuxième mandat de trois ans*

Titulaire d'un baccalauréat en administration avec une spécialisation en affaires électroniques, systèmes d'information et marketing de l'Université Laval, monsieur Patrick St-Hilaire a également obtenu la certification Aligning Strategy and Sales de la Harvard Business School. Son parcours professionnel diversifié comprend des postes de leadership chez Edgenda, une firme-conseil en transformation des organisations, et chez Groupe Nexapp, une agence spécialisée dans le développement de produits logiciels.

En 2021, monsieur St-Hilaire a fondé Mosai, une entreprise forte d'une expertise en intelligence artificielle, démontrant ainsi son engagement envers l'innovation et la transformation numérique. Son expérience variée lui confère une perspective unique et une compréhension approfondie des défis contemporains auxquels sont confrontées les entreprises, notamment en matière de technologie, de gestion des ressources humaines et de stratégie d'entreprise.



## Audrey-Anne Talbot

*Administratrice*

*Membre depuis juillet 2023  
Premier mandat de quatre ans*

Madame Audrey-Anne Talbot est directrice des finances et TI pour la chaîne de restaurants Ashton. Elle supervise les équipes Finances et TI, en plus d'être responsable des relations avec les investisseurs, du financement et des projets de croissance.

Avant de se joindre à l'équipe des restaurants Ashton, madame Talbot a occupé les postes de directrice de l'information financière, puis de directrice conformité et fiscalité au sein de H2O Innovation. Durant ses sept années au sein de l'équipe, elle a été impliquée dans plusieurs projets, dont diverses acquisitions à l'international, la mise en place de la conformité financière et fiscale, ainsi que l'implantation des contrôles internes. Madame Talbot a amorcé sa carrière professionnelle chez PwC Montréal dans l'équipe d'audit. Ses années au sein de PwC incluent, notamment, des mandats à long terme aux États-Unis ainsi qu'un premier appel public à l'épargne.

Elle est détentrice d'un baccalauréat en comptabilité, d'une maîtrise en comptabilité publique ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en fiscalité des Hautes études commerciales (HEC). Elle est également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), puis elle est secrétaire du conseil d'administration d'Agiro et siège à son comité d'audit.



## Fanny Tremblay-Racicot

*Administratrice*

*Membre depuis juillet 2021  
Premier mandat de trois ans*

Madame Fanny Tremblay-Racicot est professeure agrégée en administration municipale et régionale à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et directrice associée du Centre de recherche sur la gouvernance (CERGO). Son programme de recherche porte sur les réformes institutionnelles, les instruments de politique publique et les stratégies de gestion permettant d'atteindre des objectifs de développement urbain durable. Co-auteure de l'ouvrage *Governance and sustainable transport in the Americas* (Palgrave Macmillan, 2019), ses travaux de recherche en cours portent sur l'analyse des politiques territoriales d'économie circulaire, sur l'abordabilité des aménagements axés sur le transport en commun (transit-oriented developments) et sur l'utilisation des mesures d'écofiscalité aux paliers local et régional, incluant les redevances de développement.

Professeure Tremblay-Racicot a également travaillé dans diverses organisations publiques et parapubliques, notamment l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, le Tribunal administratif du Québec, les ministères de l'Environnement du Québec et de l'Alberta, le cabinet de l'opposition officielle à la Ville de Québec et la Delaware Valley Regional Planning Commission.

## Portrait de la composition du conseil d'administration

MEMBRES EN POSTE	POSTES VACANTS	MANDATS ÉCHUS AU 31 MARS 2024	MANDATS ÉCHUS AU 30 JUIN 2024	MEMBRES QUALIFIÉS INDÉPENDANTS	% INDÉPENDANTS	INDÉPENDANTS MINIMUM 2/3	FEMMES	% FEMMES	FEMMES MINIMUM 40 %
13	0	0	0	5	38,5	D'ici le 3 juin 2024	5	38,5	D'ici le 3 juin 2024

MEMBRES EN POSTE	JEUNES MINIMUM	AUTOCHTONES	MINORITÉS VISIBLES	MINORITÉS ETHNIQUES (ALLOPHONES)	PERSONNES HANDICAPÉES	MEMBRES REPRÉSENTATIFS DIVERSITÉS*	DIVERSITÉ MINIMUM UN MEMBRE	% DIVERSITÉ
1	D'ici le 3 juin 2024	2	0	1	0	3	D'ici le 31 mai 2025	23,1

\* Membres représentatifs de la diversité = Autochtones + minorités visibles + minorités ethniques (allophones) + personnes handicapées.



# Comités

---

## Comité d'audit

Le comité d'audit de la Commission assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités et s'assure, notamment, d'une reddition de comptes valable auprès des autorités compétentes et du public. Le comité s'est réuni six fois en cours d'année financière, soit en avril, en juin, en septembre et en novembre 2023. Deux réunions se sont également tenues en janvier et en mars 2024. Le comité de vérification est formé d'au moins trois membres du conseil d'administration.

- M. Pierre Dolbec, président
- M. Alain Kirouac
- M. Barry Holleman
- M. Jean-Philippe Bourget

### **Y assistant d'office :**

- M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale
- M. Serge Prévost, directeur des affaires administratives
- M<sup>me</sup> Nancy Boulet, secrétaire du comité

---

## Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission a pour principal mandat de conseiller le conseil d'administration sur les bonnes pratiques de gouvernance. Plus spécifiquement, le mandat du comité est de voir à l'amélioration continue de la gouvernance de la Commission, ainsi que d'exercer un rôle-conseil et de surveillance en matière d'éthique. Le comité a siégé à trois reprises : en mai et août 2023, ainsi qu'en mars 2024.

### **Les membres sont :**

- M. Barry Holleman, président
- M. Pascal Raby
- M. André Roy

De la Commission, participent également aux réunions M. François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et Mme Geneviève Dupont, coordonnatrice au secrétariat général.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'année 2023-2024.

---

## Comité exécutif

Le comité exécutif de la Commission a pour principal mandat de voir à l'application des décisions du conseil d'administration et de soutenir la présidente-directrice générale dans la réalisation des activités de l'organisation. Le comité s'est réuni à quatre reprises, soit aux mois d'avril, de juin et de décembre 2023 ainsi qu'en février 2024. Il est formé de trois membres du conseil d'administration, en plus de la présidente-directrice générale, soit :

- M. Pierre Dolbec
- M. Alain Kirouac
- M. Patrick St-Hilaire
- M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale
- M<sup>me</sup> Nancy Boulet, secrétaire du comité

---

## Comité des ressources humaines

Le mandat du comité des ressources humaines de la Commission est de faire des recommandations au conseil d'administration en matière de gestion des ressources humaines. Le comité a siégé à trois reprises : en mai et août 2023, ainsi qu'en mars 2024.

### **Les membres sont :**

- M. Barry Holleman, président
- M. Pascal Raby
- M. André Roy

De la Commission, participent également aux réunions M. François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et Mme Stéphanie Ricard, coordonnatrice aux ressources humaines.

---

## Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration

Le comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration conseille la Commission en matière d'aménagement, de design et d'architecture ainsi que de commémoration. Au besoin, il formule des avis sur les projets d'aménagement et de commémoration soumis à son intention. Au minimum un membre du conseil d'administration de la Commission siège au comité et agit à titre de président, ainsi que six membres externes nommés par le conseil d'administration. Ces membres sont recrutés en fonction de leur représentativité et de leur compétence et expérience. Le comité s'est réuni en octobre 2023 en plus d'avoir participé à une consultation en ligne en février 2024.

### Les membres du comité sont :

- M. Steeve Gros-Louis, président (membre du conseil d'administration)
- M<sup>me</sup> Johanne Brochu, professeure agrégée à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval
- M<sup>me</sup> Chantale Émond, directrice de la Division arts et patrimoine du Service de la culture et des relations internationales à la Ville de Québec
- M. David Gagné, historien à la Ville de Lévis
- M. Fabrice Gagnon, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie
- M. Serge Viau, urbaniste
- M. Jacques White, professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval

De la Commission, participent également aux réunions M. Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur (secrétaire du comité), ainsi que certains membres de sa direction.

---

## Comité de direction

Pour la gestion des affaires courantes, la présidente-directrice générale de la Commission est secondée par une équipe de direction. Le comité de direction s'est réuni à 13 reprises en 2023-2024.

### Membres du comité de direction :

- M<sup>me</sup> Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale
- M. François Grenon, secrétaire général
- M. Philippe Plante, directeur de l'exploitation et du maintien des actifs
- M. Serge Prévost, directeur des affaires administratives
- M. Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur

### Y assistent également :

- M. Jean-Philippe Guay, adjoint exécutif et relationniste de presse
- M<sup>me</sup> Nancy Boulet, secrétaire du comité

# Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et à celles des comités

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AMÉNAGEMENT, LE PATRIMOINE ET LA COMMÉMORATION
<b>NOMBRE TOTAL DE SÉANCES</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
Marie Claire OUELLET, PDG de la CCNQ	6/6	6/6	4/4			
Katia DUCHESNEAU	5/6					
Pierre DOLBEC	6/6 président	6/6 président	4/4 président			
Steeve GROS-LOUIS	3/6					1/1 président
Barry HOLLEMAN	6/6	5/6		3/3 président	3/3 président	
Alain KIROUAC	6/6	6/6	4/4			
Pascal RABY	6/6			3/3	3/3	
André ROY	5/6			3/3	2/3	
Nancy Florence SAVARD	6/6					
Patrick ST-HILAIRE	6/6		4/4			
Fanny TREMBLAY-RACICOT	6/6					
<b>MEMBRES NOMMÉS LE 12 JUILLET 2023</b>						
Jean-Philippe BOURGET	4/4	3/3				
Audrey-Anne TALBOT	4/4					

Toutes les absences aux séances du conseil d'administration et à celles des comités ont été motivées.

# Rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
Jean-Philippe BOURGET	-	7 066,66 \$	-	1 400 \$	-	8 486,66 \$
Pierre DOLBEC	21 200 \$	-	8 400 \$	-	-	29 600 \$
Katia DUCHESNEAU	-	8 853,33 \$	-	-	-	8 853,33 \$
Steeve GROS-LOUIS	-	5 320 \$	4 200 \$	-	-	9 520 \$
Barry HOLLEMAN	-	10 620 \$	8 400 \$	2 333,33 \$	-	21 353,33 \$
Alain KIROUAC	-	10 620 \$	-	5 600 \$	-	16 220 \$
Pasca RABY	-	10 620 \$	-	5 600 \$	-	16 220 \$
André ROY	-	8 853,33 \$	-	4 666,66 \$	-	13 520 \$
Nancy Florence SAVARD	-	10 620 \$	-	-	-	10 620 \$
Patrick ST-HILAIRE	-	10 620 \$	-	2 800 \$	-	13 420 \$
Audrey-Anne TALBOT	-	7 066,67 \$	-	-	-	7 086,66 \$
Fanny TREMBLAY-RACICOT	-	Non admissible*	-	-	-	Non admissible*

\*Non admissible, car déjà une personne employée du gouvernement du Québec



# Rémunération des personnes dirigeantes

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE	RÉMUNÉRATION VARIABLE		AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS*	RÉMUNÉRATION GLOBALE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE VERSÉE	RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME VERSÉ		
Marie Claire Ouellet, Présidente-directrice générale	231 194,60 \$	0 \$	0 \$	32 044,92 \$	263 239,52 \$
François Grenon, Secrétaire général	156 377,61 \$	0 \$	0 \$	18 229,48 \$	174 607,09 \$
Philippe Plante, Directeur de l'exploitation	135 080,40 \$	0 \$	0 \$	17 558,55 \$	152 38,95 \$
Serge Prévost, Directeur des affaires administratives	113 404,20 \$**	0 \$	0 \$	18 513,25 \$	131 917,45 \$
Juan Vargas, Directeur de l'aménagement et de la mise en valeur	151 841,01 \$	0 \$	0 \$	19 597,51 \$	171 438,52 \$

\*\*Monsieur Prévost a été en poste à partir du 23 mai 2023.

## \*Autres avantages versés ou accordés – détaillés

NOM	FONDS DE PENSION	ASSURANCE COLLECTIVE	COTISATION PROFESSIONNELLE	ALLOCATION DE VOITURE
Marie Claire Ouellet	23 153,96 \$	1 564,96 \$	0 \$	7 320,00 \$
François Grenon	16 513,59 \$	1 715,89 \$	0 \$	0 \$
Philippe Plante	14 139,54 \$	2 678,01 \$	741,00 \$	0 \$
Serge Prévost	13 912,26 \$	2 442,80 \$	2 158,19 \$	0 \$
Juan Vargas	14 083,06 \$	2 695,07 \$	2 819,38 \$	0 \$



VUE À PARTIR DE L'OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE



# Rapport de direction

## Secrétariat général

**François Grenon**

Secrétaire général

### Gouvernance

Les travaux entourant l'assujettissement de la Commission à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* se sont poursuivis afin de respecter le délai des mesures transitoires prévues au 3 juin 2024. À ce chapitre, le conseil d'administration (CA) a renouvelé son code d'éthique et de déontologie, s'est doté de critères d'évaluation du fonctionnement du CA, en plus d'adopter un programme de formation continue.

### Service à la clientèle

Après une année 2022-2023 caractérisée par une lente reprise des activités du service clientèle de la Commission, la présente année a ramené les indicateurs à un niveau encourageant. L'élargissement des plages horaires à l'Observatoire de la Capitale aura permis d'accueillir près de 35 000 citoyens et touristes qui, tout en profitant de la magnifique vue, se renseignent sur les fondements historiques de la capitale nationale. Au chapitre de la location des propriétés de la Commission, le voyant est aussi au vert avec plus de 200 événements tenus, dont la majorité, principalement des réceptions de mariage, ont eu lieu au domaine Cataragui. En ce qui concerne le prêt des parcs et espaces verts pour la tenue d'activités sportives, culturelles ou de type événementiel, c'est plus de 700 activités qui ont eu cours dans nos espaces, du cardio-poussette en passant par du yoga, ou encore, des événements à grand déploiement comme le Festival d'été de Québec et le Carnaval. Malgré la période de grève dans les écoles du Québec, le programme Découvrir la capitale, avec ses quatre

circuits historiques accompagnés, a pu accueillir environ 5 000 élèves cette année. Nouveauté en 2023-2024, la Commission a développé une offre événementielle dans ses principaux parcs, tournant principalement autour de leur découverte et de leur interprétation. Une expérience modeste, mais probante.

### Communications et promotion

2023-2024 aura été marquée principalement par les gestes de communication et de promotion liés à la reprise complète des activités de l'Observatoire de la Capitale et du programme Découvrir la capitale. Les autres temps forts ont été concentrés autour de l'inauguration de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, de la promotion de l'offre événementielle dans les parcs de la Commission et du concours d'idées pour le réaménagement du littoral du Saint-Laurent phase 4.

### Ressources humaines et gestion documentaire

La Commission a entrepris, au printemps 2023, une révision en profondeur de sa gestion documentaire en vue d'une migration vers des outils plus efficaces et plus efficaces. Cet exercice, fort avancé au 31 mars 2024, devrait être complété à l'été. Au chapitre des ressources humaines, les activités associées à la marque employeur se sont poursuivies. Quelques rencontres ont également eu lieu dans le cadre des négociations visant le renouvellement de la convention collective de la catégorie professionnelle des employés de la Commission.

# Direction des affaires administratives

## Serge Prévost

Directeur des affaires administratives

La direction des affaires administratives accompagne l'ensemble des directions de la Commission dans la réalisation de leurs activités en les soutenant, notamment, sur les plans financiers, contractuels et juridiques. Elle est également responsable de la gestion des technologies de l'information en plus de gérer les ressources matérielles et les espaces bureaux. Les activités de la Commission en matière de technologies de l'information sont régies par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Au cours de l'exercice 2023-2024, la Commission a maintenu ses efforts pour réaliser des projets en ressources informationnelles afin d'accroître sa performance et d'accomplir sa mission. Elle a entre autres poursuivi la mise en place du Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI) qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise, notamment, à optimiser le traitement et le stockage des données par le recours prioritaire à l'infonuagique. La finalisation du projet est prévue au courant de l'année 2024-2025. Afin d'optimiser ses systèmes administratifs et d'en assurer la sécurité, la Commission a également réalisé des tests de vulnérabilité externes et des mises à jour sur les actifs informationnels.

### Ressources contractuelles

En matière d'octrois des contrats au cours du dernier exercice financier, la direction des affaires administratives a conclu 248 contrats de plus de 1000 \$ et deux contrats d'une valeur de 80 000 \$. De plus, la Commission a procédé à 43 avenants sur ses contrats, dont 22 ont nécessité l'autorisation de la présidente-directrice générale. Quelque 29 contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ont aussi été signés pour une valeur totale de 4 937 413,57 \$.

Au chapitre des ressources financières, le projet de réaménagement des espaces de travail du siège social de la Commission s'est amorcé en 2023, en préconisant l'approche du milieu de travail axé sur les activités (MTAA). Il se poursuivra par ailleurs au cours du présent exercice financier. La Commission s'est en outre assurée du respect des directives gouvernementales en matière de contrôle des dépenses en exerçant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.



## Direction de l'exploitation

### Philippe Plante

Directeur de l'exploitation

#### D'importants travaux en maintien des actifs

La préservation, l'entretien des propriétés et la mise en valeur des actifs patrimoniaux de la Commission sont au cœur de la mission et de l'engagement de la direction de l'exploitation. Au maintien des actifs, plusieurs projets ont été menés au cours de l'exercice financier afin de préserver ce patrimoine bâti unique caractéristique de notre capitale nationale.

Au domaine Cataraqui, situé dans le site patrimonial de Sillery, des travaux ont notamment été entrepris afin de remplacer les tentures murales des salles de réception, d'étanchéiser une partie des fondations de la villa, d'amorcer la restauration des fenêtres ainsi que la réfection des toitures de l'atelier du peintre. La cour intérieure de la villa fera également l'objet de travaux de réfection, de même que la rocaille Mary-Stuart. Des travaux d'étanchéisation des fondations de la maison du gardien sont également planifiés ou en cours.

Au parc des Moulins, dans l'arrondissement de Charlesbourg, les travaux pour restaurer le moulin à vent construit en 1932 ont été finalisés au courant de l'année. Des chantiers sont actuellement planifiés afin de restaurer ou de reconstruire deux ponts qui surplombent la rivière du Berger.

Le parc du Bois-de-Coulonge a également fait l'objet d'importants travaux d'amélioration en cours d'année. Les infrastructures souterraines et routières du parc ont été restaurées, de même que les fondations des anciennes écuries. Ces travaux d'entretien se poursuivront en début d'année. D'autres améliorations sont aussi planifiées, dont la réfection de l'escalier monumental et du bassin d'eau situé à l'entrée du parc.

#### Du mobilier restauré sur la Promenade

À la promenade Samuel-De Champlain, le pavillon de bois du quai des Cageux ainsi que la tour d'observation ont repris des airs de jeunesse grâce à d'importants travaux de restauration. Le mobilier urbain de la phase 1 a aussi été rafraîchi dans un souci de conservation et d'entretien. Ces travaux seront finalisés au printemps 2024.

Plusieurs interventions auront lieu dans tous les parcs et propriétés de la Commission en 2024-2025 afin de maintenir les actifs en bon état. Des projets d'embellissement, comme le réaménagement de plusieurs plates-bandes à la promenade Samuel-De Champlain ainsi qu'à la place des Canotiers, sont notamment planifiés.

#### Préservation du boisé urbain

L'abattage des frênes atteints par l'agrile s'est également poursuivi au parc des Moulins, au domaine Maizerets ainsi qu'au Bois-de-Coulonge pour une cinquième année. Ces travaux d'abattage nécessaires afin de contrôler la maladie ont été réalisés en collaboration avec la Ville de Québec. Des arbres de remplacement seront plantés afin d'assurer la régénération des boisés. Des interventions de nature préventive touchant d'autres spécimens d'arbres sont aussi planifiées dans plusieurs propriétés.

# Direction de l'aménagement et de la mise en valeur

## Juan Vargas

Directeur de l'aménagement et de la mise en valeur

### Début du chantier au parc du Cavalier-du-Moulin

Le parc du Cavalier-du-Moulin, situé dans le site patrimonial du Vieux-Québec, fera l'objet d'un chantier majeur au cours des prochaines années. Partie intégrante de la première ceinture de fortifications françaises de Québec, l'ouvrage nécessite une réfection importante. Dans ce contexte, un canal de communication privilégié a été établi avec les résidents des environs immédiats du parc. La réalisation des plans et devis a permis de recueillir l'ensemble des autorisations patrimoniales nécessaires au chantier. Le processus d'appel d'offres a été mené à terme, permettant à l'entrepreneur de se mobiliser afin de réaliser des travaux d'excavation et d'arboriculture avant l'hiver. Des interventions archéologiques ont également été menées sur le site au cours de l'automne 2023. À cet effet, des découvertes ont permis d'enrichir la connaissance de l'occupation des lieux à travers le temps, notamment en ce qui a trait aux murs de la maison Mont-Carmel qui pourraient dater du début du Régime britannique.

### Aménagement des aires d'accueil

L'année 2023-2024 a aussi marqué la réalisation de la deuxième phase du projet aires d'accueil. Le mobilier du parc du Bois-de-Coulonge a ainsi été remplacé, de même que les panneaux d'interprétation dont les contenus ont été bonifiés. Une série de panneaux consacrés au patrimoine horticole a également été ajoutée dans le parc. Par ailleurs, une section « Circuits patrimoniaux » s'est ajoutée au site Web de la Commission dans le but de joindre un plus vaste public avec des contenus numériques.

### Accompagnement des partenaires régionaux

La Commission a également poursuivi son accompagnement de partenaires régionaux en matière de mise en valeur de la capitale. Le chantier du parc de la Pointe-Benson, réalisé en partenariat avec la Ville de Lévis, s'est mis en branle cette année. Les travaux d'infrastructures exécutés permettront au projet de prendre véritablement forme au cours des deux prochaines années. À terme, les gens pourront profiter du panorama exceptionnel qu'offre la pointe Benson en plus d'approfondir leurs connaissances sur l'occupation du site qui remonte à près de 10 000 ans.

La mise en valeur du cimetière patrimonial Juchereau-Duchesnay de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est aussi entrée dans sa phase de réalisation. Une toute nouvelle clôture est venue ceinturer l'endroit afin de le sécuriser et de rehausser son aspect en cohérence avec son importance historique. Du mobilier urbain et des panneaux d'interprétation viendront compléter le projet au printemps 2024. La Commission a également collaboré avec la Ville de Shannon pour la réalisation du parc commémorant le 75<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la municipalité. L'aménagement des lieux est terminé, à l'exception du contenu interprétatif qui sera installé au printemps 2024.

### Rôle-conseil auprès du gouvernement

Encore cette année, les partenaires gouvernementaux de la Commission ont pu profiter de sa collaboration en matière de mise en valeur de la capitale. À cet égard, sa contribution à la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et au renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire pour la capitale nationale s'est poursuivie.



# Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément au quatrième paragraphe de l'article 2 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, le bilan de la documentation visée à la section III du Règlement est présenté ci-dessous. En 2023–2024, la Commission a reçu 12 demandes d'accès, comparativement à 9 en 2022–2023, ce qui représente une hausse. La Commission a traité 100 % des demandes d'accès à l'intérieur du délai légal de 30 jours, avec un délai moyen de réponse de 6 jours.

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	9	0	0
21 à 30 jours	2	0	0
31 jours et plus	0	0	0
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	2	0	0	Articles 46 et 51
Partiellement acceptée	0	0	0	-
Refusée (entièrement)	1	0	0	Articles 9–20–21–38–39 et 53
<b>Autres</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Article 47 (3)</b>

## Mesures d'accommodement et avis de révision

DÉCISION NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA CCNQ D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI)
0	0

# Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

## Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Le personnel a été informé par courriel.

## Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration</i> et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	Non
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	Oui Le personnel a été informé par courriel.



## Politique linguistique de l'État (PLE)

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la <i>Politique linguistique de l'État</i> ?	Oui
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	Le personnel a été informé par courriel.
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé?	8,45 %
• est souhaitable?	12,68 %
Est-ce que votre organisation a publié cette information sur son site Web dans les trois mois suivant la fin de son année financière?	Oui

## Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Nous avons une politique linguistique*. Oui
Si oui, expliquez lesquelles :	Le personnel a été informé par courriel.

\*Notre politique linguistique sera mise à jour en lien avec la *Politique linguistique de l'État*, au début de l'année financière 2024-2025. Une nouvelle directive institutionnelle sera adoptée dans l'année financière 2024-2025.

# Politique de financement des services publics

## Pour les biens et services actuellement tarifés

La Commission offre des services à la population pour lesquels un tarif a été déterminé selon une décision administrative. La dernière révision tarifaire a été effectuée le 1<sup>er</sup> avril 2023. Pour l'exercice 2023-2024, les revenus générés par les activités tarifées s'élèvent à 2 504 615 \$ et les dépenses qui s'y rattachent sont de 1 484 125 \$. Le niveau de financement global atteint est de 169 %.

## Pour les nouveaux biens et services

La Commission n'a pas offert de nouveaux services en 2023-2024.



# États financiers



ALLÉE COMMÉMORATIVE DU HOCKEY - PLACE JEAN-BÉLIVEAU

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>RAPPORT DE LA DIRECTION</b> .....	1
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b> .....	2-3
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
États des résultats.....	4
État de l'excédent cumulé.....	5
État de la situation financière.....	6
État de la variation des actifs financiers nets.....	7
État des flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires aux états financiers.....	9 à 20

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marie Claire Ouellet  
Présidente et directrice générale



Serge Prévost  
Directeur des affaires administratives

Québec, le 18 juin 2024

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'Assemblée nationale

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. J'ai obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait dans le présent rapport. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

## Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur  
Directeur principal d'audit

Québec, le 18 juin 2024

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
 ÉTAT DES RÉSULTATS  
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024		2024		2023
	Budget		Réel		Réel
<b>REVENUS</b>					
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	51 470 088	\$	46 721 547	\$	66 516 980
Contributions des partenaires	50 000		503 638		59 882
Intérêts	525 000		877 154		386 088
Intérêts sur le placement de portefeuille	-		511 653		397 575
Billetterie et activités éducatives	163 000		338 854		108 987
Locations - Stationnements et autres	1 730 306		2 071 397		2 004 347
Autres	56 250		102 279		60 716
	53 994 644		51 126 522		69 534 575
<b>CHARGES</b>					
Aide financière	210 591		59 306		145 326
Traitements et avantages sociaux	5 503 769		5 204 614		4 599 652
Taxes foncières et scolaires	4 253 140		3 122 054		3 035 323
Services professionnels et administratifs	4 145 610		1 690 667		629 614
Transport et communications	307 740		215 081		138 385
Entretien et réparations	4 008 323		4 096 288		3 586 005
Fournitures et approvisionnements	926 453		826 086		440 864
Autres charges (note 5)	450 000		450 000		584 816
Loyers	723 146		722 298		697 187
Amortissement des immobilisations corporelles	12 551 609		11 982 242		7 169 993
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-		-		5 087 148
Frais financiers (note 6)	1 227 426		6 317 367		1 574 868
	34 307 807		34 686 003		27 689 181
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	19 686 837	\$	16 440 519	\$	41 845 394

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
 ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ  
 POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024	2024	2023
	Budget	Réal	Réal
<b>EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-	225 205 432	183 360 038
<b>Excédent annuel</b>	19 686 837	16 440 519	41 845 394
<b>EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)</b>	19 686 837	241 645 951	225 205 432

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
 AU 31 MARS 2024

	2024		2023	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
Trésorerie	21 727 417	\$	5 388 207	\$
Placement de portefeuille (note 8)	-		11 213 882	
Créances et intérêts à recevoir (note 9)	3 911 148		11 904 993	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	173 553 577		157 689 099	
	199 192 142		186 196 181	
<b>PASSIFS</b>				
Emprunt temporaire (note 10)	137 275 154		114 063 217	
Fournisseurs et autres charges à payer (note 11)	8 312 685		14 621 905	
Revenus reportés	21 231		16 743	
Contributions reportées (note 12)	2 319 950		2 319 950	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	277 180		242 009	
Dettes (note 14)	37 442 433		44 464 783	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 15)	212 500		262 500	
	185 861 133		175 991 107	
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>13 331 009</b>		<b>10 205 074</b>	
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>				
Charges payées d'avance	130 119		230 219	
Avance sur travaux à effectuer	496 553		496 553	
Immobilisations corporelles (note 17)	227 688 270		214 273 586	
	228 314 942		215 000 358	
<b>EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)</b>	<b>241 645 951</b>	<b>\$</b>	<b>225 205 432</b>	<b>\$</b>

**OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 20)**

**ÉVENTUALITÉS (note 21)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Marie Claire Ouellet*

Marie Claire Ouellet, présidente et directrice générale

*Pierre Dolbec*

Pierre Dolbec, président du comité d'audit

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC  
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024		2024		2023	
	Budget		Réel		Réel	
<b>EXCÉDENT ANNUEL</b>	19 686 837	\$	16 440 519	\$	41 845 394	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 262 162)		(24 178 711)		(50 469 443)	
Amortissement des immobilisations corporelles	12 551 609		11 982 242		7 169 993	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-		-		5 087 148	
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	-		(1 218 215)		(2 774 654)	
	(22 710 553)		(13 414 684)		(40 986 956)	
Acquisition de charges payées d'avance	-		(3 243 328)		(3 403 599)	
Utilisation de charges payées d'avance	-		3 343 428		3 311 052	
	-		100 100		(92 547)	
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS</b>	<b>(3 023 716)</b>		<b>3 125 935</b>		<b>765 891</b>	
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	-		<b>10 205 074</b>		<b>9 439 183</b>	
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(3 023 716)</b>	<b>\$</b>	<b>13 331 009</b>	<b>\$</b>	<b>10 205 074</b>	<b>\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

	2024		2023	
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>				
Excédent annuel	16 440 519	\$	41 845 394	\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie				
Subventions du gouvernement du Québec	(15 999 574)		(43 021 858)	
Charge environnementale	-		(365 184)	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	10 751		6 821	
Amortissement des immobilisations corporelles	11 982 242		7 169 993	
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-		5 087 148	
Virement des contributions reportées	-		(12 882)	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(50 000)		(50 000)	
Utilisation de charges payées d'avance	3 343 428		3 311 052	
	(713 153)		(27 874 910)	
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement				
Créances et intérêts à recevoir	7 993 845		(9 391 189)	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	135 096		1 750 544	
Contributions à recevoir	-		15 000	
Recouvrement au titre d'un passif lié à l'assainissement	-		78 455	
Fournisseurs et autres charges à payer	(3 162 422)		2 639 579	
Revenus reportés	4 488		2 916	
Contributions reportées	-		(21 019)	
Acquisition de charges payées d'avance	(3 243 328)		(3 403 599)	
	1 727 679		(8 329 313)	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>17 455 045</b>		<b>5 641 171</b>	
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>				
<b>Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(28 519 304)</b>		<b>(55 608 606)</b>	
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>				
Acquisition de placement	(9 000 000)		(50 213 882)	
Encaissement de placement	20 213 882		39 000 000	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<b>11 213 882</b>		<b>(11 213 882)</b>	
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation de l'emprunt temporaire	23 211 937		49 677 523	
Remboursement de la dette	(7 022 350)		(7 422 121)	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>16 189 587</b>		<b>42 255 402</b>	
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>16 339 210</b>		<b>(18 925 915)</b>	
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 388 207</b>		<b>24 314 122</b>	
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>21 727 417</b>	<b>\$</b>	<b>5 388 207</b>	<b>\$</b>
<b>Informations additionnelles reliées aux activités de fonctionnement</b>				
	<b>2024</b>		<b>2023</b>	
<b>Intérêts encaissés</b>	<b>1 340 831</b>	<b>\$</b>	<b>730 116</b>	<b>\$</b>
<b>Intérêts versés</b>	<b>1 272 003</b>	<b>\$</b>	<b>1 524 553</b>	<b>\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1) a pour objet de :

- Contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- Établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- Contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- Contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- Contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale;
- Veiller à l'entretien et à la mise en valeur des lieux de sépulture des premiers ministres du Québec, que ces lieux soient ou non situés sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec;
- Exceptionnellement, avec l'autorisation du gouvernement et lorsque des circonstances particulières le justifient, elle peut aménager des sites, monuments et biens historiques contribuant au rayonnement de la capitale à l'extérieur du territoire de la communauté métropolitaine de Québec.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- La localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- La construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- L'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- L'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

La Commission conseille également l'Assemblée nationale sur la construction, la conservation et l'aménagement de ses immeubles.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5e suppl.]), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

### UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

### INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts, l'échéancier prévu des travaux et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

### INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, du placement de portefeuille, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) alors que les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation), ainsi que des dettes.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

### REVENUS

#### Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

#### Ventes de services et revenus de location

Les revenus provenant de la vente de services et les revenus de location constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Commission doit rendre un service précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Les ventes de services, constitués principalement de la billetterie de l'Observatoire de la Capitale, et les revenus de location, qui consistent principalement à mettre des espaces de stationnements à la disposition du payeur, sont constatés à un moment précis, soit la date de visite ou de la location journalière du payeur.

#### Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### CHARGES

#### Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donne lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

### ACTIFS FINANCIERS

#### Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### PASSIFS

#### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- Il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Commission à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- L'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- Il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance qu'elle soit connue ou estimée.

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps.

De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

#### Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Avantages sociaux futurs**

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour congés de maladie**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

**Provision pour vacances**

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

**ACTIFS NON FINANCIERS**

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Il comprend les coûts de mise hors service, le cas échéant. Dans le cas des aménagements en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiments <sup>1</sup>	Linéaire	5 et 20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Mobilier et équipement	Solde dégressif	10 et 20 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	10 et 33 1/3 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 et 20 %
	Linéaire	5 %

<sup>1</sup> Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 50 ans.

Les aménagements en cours de réalisation et les terrains ne sont pas amortis.

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique de parties non apparentées sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il ne serait pas possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**OPÉRATIONS INTERENTITÉS**

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3. MODIFICATION COMPTABLE

#### Adoption d'une nouvelle norme comptable

##### Adoption initiale – Revenus (chapitre SP 3400)

À compter du présent exercice, la Commission a adopté les exigences du nouveau chapitre SP 3400, *Revenus*, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023. Conformément aux exigences du nouveau chapitre SP 3400, l'entité a analysé ses différentes sources de revenus pour déterminer celles qui sont issues d'opérations qui comportent des obligations de prestations (appelées « opérations avec contrepartie ») de celles issues d'opérations sans obligation de prestation (appelées « opérations sans contrepartie »).

Les principaux éléments du nouveau chapitre sont les suivants :

- Une obligation de prestation s'entend d'une promesse exécutoire de fournir des biens ou services précis à un payeur en particulier ;
- La Commission doit constater les revenus tirés d'opérations avec contrepartie lorsqu'elle remplit (ou à mesure qu'elle remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur ;
- La constatation du revenu tiré d'une opération sans contrepartie doit se faire lorsque la Commission a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'elle relève d'une opération passée ou d'un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, la Commission doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou services) sont distincts et doivent par conséquent être traités séparément. Lorsque la Commission détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestations pour une même opération, elle doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, elle utilise le prix de vente spécifique des biens ou services à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, elle procède à une estimation à l'aide des informations dont elle dispose pour effectuer cette répartition.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Commission.

### 4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2024		2023	
Fonctionnement	22 047 614	\$	14 553 900	\$
Financement des immobilisations et d'autres charges	23 458 944		50 486 294	
Intérêts sur la dette à long terme	1 214 989		1 476 786	
	46 721 547	\$	66 516 980	\$

### 5. AUTRES CHARGES

	2024		2023	
Programme de recherche du site archéologique Cartier-Roberval *	450 000	\$	450 000	\$
Restauration, entreposage et aliénation - Musée de la civilisation	-		500 000	
Réévaluation du passif au titre des sites contaminés	-		(365 184)	
	450 000	\$	584 816	\$

\* La Commission a signé une entente-cadre avec l'Université Laval visant la création d'une unité mixte de recherche afin de réaliser la programmation et la recherche scientifique du site archéologique Cartier-Roberval ainsi que l'établissement d'un pôle d'expertise d'avant-garde à l'échelle mondiale dans le domaine de l'étude et la mise en valeur du patrimoine de capitales.

### 6. FRAIS FINANCIERS

	2024		2023	
Intérêts sur la dette	6 252 863	\$	1 518 373	\$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	10 751		6 821	
Autres	53 753		49 674	
	6 317 367	\$	1 574 868	\$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2024

7. EXCÉDENT CUMULÉ

	Opérations courantes	Investis en immobilisations corporelles	Fonds pour la mise en valeur de la capitale <sup>(1)</sup>	2024	2023
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	-	\$ 211 660 969	\$ 13 544 463	\$ 225 205 432	\$ 183 360 038
<b>VARIATION DE L'EXERCICE</b>					
Excédent (Déficit) annuel	3 984 646	13 418 897	(963 024)	16 440 519	41 845 394
	3 984 646	225 079 866	12 581 439	241 645 951	225 205 432
Virement de l'excédent <sup>(1)</sup>	(3 984 646)	-	3 984 646	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	-	\$ 225 079 866	\$ 16 566 085	\$ 241 645 951	\$ 225 205 432

<sup>1</sup> En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

8. PLACEMENT DE PORTEFEUILLE

	2024	2023
Certificat de placement garanti, taux d'intérêt effectif de 4,82 %, échu le 23 août 2023	- \$	11 213 882 \$

9. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2024	2023
Ministère des Transports et de la Mobilité durable*	2 736 672 \$	11 039 555 \$
Ville de Québec	2 886	-
Taxe de vente du Québec*	193 102	206 343
Taxe sur les produits et services	98 603	103 397
Intérêts	112 556	64 580
Autres*	767 329	491 118
	3 911 148 \$	11 904 993 \$

\* Au 31 mars 2024, un montant de 3 651 725 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2023 : 11 658 654 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

10. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le 21 mars 2019, un régime d'emprunts a été autorisé par le ministre alors responsable de la région de la Capitale-Nationale à cette date. Ce régime a été institué le 27 mars 2019 par décret portant le numéro 342-2019. Ce régime d'emprunt est valide jusqu'au 31 mars 2022 et permet à la Commission d'emprunter un montant maximal de 162 700 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissements subventionnés.

Le 8 février 2022, un régime d'emprunts a été autorisé par le ministre alors responsable de la région de la Capitale-Nationale à cette date. Ce régime a été institué le 9 mars 2022 par décret portant le numéro 243-2022. Ce régime d'emprunt est valide du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 et permet à la Commission d'emprunter un montant supplémentaire maximal de 150 000 000 \$ durant cette période par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissements subventionnés.

	2024	2023
Marge de crédit au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02%	137 275 154 \$	114 063 217 \$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2024

**11. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER**

	2024	2023
Fournisseurs*	6 980 659 \$	13 259 329 \$
Taxe de vente du Québec*	40 064	273 952
Taxe sur les produits et services	21 841	137 319
Traitements	525 597	254 016
Avantages sociaux	218 817	172 194
Congés de maladie à payer	62 278	43 804
Vacances à payer	323 230	284 077
Intérêts à payer sur les dettes*	140 199	197 214
	<b>8 312 685 \$</b>	<b>14 621 905 \$</b>

\* Au 31 mars 2024, un montant total de 3 584 507 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2023 : 10 924 958 \$).

**12. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	2 319 950 \$	2 353 851 \$
Contributions remboursées au cours de l'exercice	-	(21 019)
	<b>2 319 950</b>	<b>2 332 832</b>
Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice	-	(12 882)
Solde à la fin*	<b>2 319 950 \$</b>	<b>2 319 950 \$</b>

\* Le solde de fin inclut une contribution au montant de 2 274 356 \$ aux 31 mars 2024 et 2023 provenant du gouvernement fédéral liée à l'acquisition de la place des Canotiers au cours de l'exercice 2020.

Aux 31 mars 2024 et 2023, un montant total de 17 564 \$ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun.

**13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS**

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Commission concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

La Commission détient des bâtiments patrimoniaux pour lesquels la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

**Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

	2024	2023
Solde au début	242 009 \$	235 188 \$
Révision d'estimation	24 420	-
Charge de désactualisation	10 751	6 821
Solde à la fin	<b>277 180 \$</b>	<b>242 009 \$</b>

**Principales hypothèses utilisées**

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 93 % (96 % au 31 mars 2023) du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	4,17 %	5,54 %
Période d'actualisation <sup>1</sup>	10 ans	De 28 à 41 ans
Taux d'inflation	3,17 %	2,93 %

<sup>1</sup> La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 578 167 \$ (1 654 318 \$ au 31 mars 2023).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC  
 NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS  
 AU 31 MARS 2024

**14. DETTES**

**Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec**

Emprunts auprès du Fonds de financement, portant intérêt à des taux effectifs variant de 0,89 % à 5,17 % (2023 : 0,89 % à 5,17 %), remboursables par versements semestriels en capital de 13 339 \$ à 747 050 \$ (2023 : 13 339 \$ à 747 050 \$) et par un versement final de 2 221 439 \$ (2023 : 2 221 439 \$) et venant à échéance entre le 1er décembre 2024 et le 31 mars 2039 (2023 : 1er décembre 2024 et le 31 mars 2039).

2024	2023
37 442 433 \$	44 464 783 \$

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	7 057 386 \$
2026	7 997 882 \$
2027	2 600 550 \$
2028	2 556 771 \$
2029	2 243 731 \$
2030 et plus	15 127 794 \$

**15. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	2024	2023
Solde au début	262 500 \$	312 500 \$
Virement des apports reportés	(50 000)	(50 000)
Solde à la fin	212 500 \$	262 500 \$

**16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2024, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,69 % à 9,39 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 339 106 \$ (2023 : 307 891 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

								2024	2023
	Terrains	Bâtiments	Équipement informatique	Mobilier et équipement	Aménagement dans les parcs	Aménagement d'une promenade	Aménagement en cours de réalisation	TOTAL	TOTAL
<b>COÛT</b>									
Solde au début	13 782 471 \$	48 187 669 \$	565 992 \$	3 932 808 \$	41 397 068 \$	58 335 193 \$	127 581 738 \$	293 782 939 \$	245 708 801 \$
Acquisitions	597 663	35 644	42 267	991 954	-	-	23 729 398	25 396 926	53 244 097
Transferts	-	2 264 405	-	-	222 219	123 822 047	(126 308 671)	-	-
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 140 052)
Radiations	-	-	(22 492)	-	-	-	-	(22 492)	(29 907)
<b>Solde à la fin</b>	<b>14 380 134 \$</b>	<b>50 487 718 \$</b>	<b>585 767 \$</b>	<b>4 924 762 \$</b>	<b>41 619 287 \$</b>	<b>182 157 240 \$</b>	<b>25 002 465 \$</b>	<b>319 157 373 \$</b>	<b>293 782 939 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>									
Solde au début	-	17 256 095	490 824	3 133 473	16 226 697	42 402 264	-	79 509 353	72 422 171
Amortissement de l'exercice	-	2 296 263	51 410	317 766	1 756 974	7 559 829	-	11 982 242	7 169 993
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	(52 904)
Radiations	-	-	(22 492)	-	-	-	-	(22 492)	(29 907)
<b>Solde à la fin</b>	<b>- \$</b>	<b>19 552 358 \$</b>	<b>519 742 \$</b>	<b>3 451 239 \$</b>	<b>17 983 671 \$</b>	<b>49 962 093 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>91 469 103 \$</b>	<b>79 509 353 \$</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS</b>									
<b>Valeur comptable nette 2023</b>	<b>13 782 471 \$</b>	<b>30 931 574 \$</b>	<b>75 168 \$</b>	<b>799 335 \$</b>	<b>25 170 371 \$</b>	<b>15 932 929 \$</b>	<b>127 581 738 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>214 273 586 \$</b>
<b>Valeur comptable nette 2024</b>	<b>14 380 134 \$</b>	<b>30 935 360 \$</b>	<b>66 025 \$</b>	<b>1 473 523 \$</b>	<b>23 635 616 \$</b>	<b>132 195 147 \$</b>	<b>25 002 465 \$</b>	<b>227 688 270 \$</b>	<b>- \$</b>

La catégorie « Terrains » comprend des parcs et espaces verts qui sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Catarauqui et du parc des Moulins et les boisés attenants. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation de projet d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 1 218 215 \$ (2023 : 2 774 654 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2024, des aménagements en cours de réalisation d'une somme de 126 308 671 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments, l'aménagement dans les parcs et l'aménagement d'une promenade (2023 : 6 735 423 \$).

Des immobilisations corporelles d'un montant de 5 040 023 \$ (2023 : 8 186 821 \$) sont incluses dans Fournisseurs et autres charges à payer.

## 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la présidente et directrice générale de la Commission.

### Cession d'immobilisations corporelles au Centre de services scolaire des Découvreurs

Au cours de l'exercice 2023, la Commission a cédé, sans contrepartie, un terrain désigné sous le nom de Boisé des Compagnons-de-Cartier en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs, une entité sous contrôle commun. La Commission a comptabilisé à la valeur comptable cette opération. La sortie de l'immobilisation d'une valeur comptable nette de 5 087 148 \$ a engendré une charge d'un montant équivalent, comptabilisée au poste « Perte sur cession d'immobilisations corporelles » à l'état des résultats. Cette transaction incluait également d'autres immobilisations corporelles dont la valeur comptable nette était nulle.

À l'exception de l'opération décrite ci-haut, la Commission n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

## 19. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, au placement de portefeuille et aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation).

Le risque de crédit associé à la trésorerie et au placement de portefeuille est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) est minime puisqu'au 31 mars 2024, 99 % des créances provenaient d'entités gouvernementale, municipale, scolaire et d'une institution financière reconnue (2023 : 99%). Les tableaux suivants présentent les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que des contributions à recevoir de manière chronologique :

CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR	2024	2023
Moins de 30 jours	846 753 \$	7 475 769 \$
De 30 jours à 60 jours	-	1 438
De 61 jours à 90 jours	-	1 930 766
Plus de 90 jours	2 772 690	2 187 280
	3 619 443 \$	11 595 253 \$

## 19. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Le gouvernement du Québec rembourse le capital et les intérêts des dettes portant intérêt à taux fixe et de la marge de crédit utilisée par la Commission pour les immobilisations corporelles touchant les grands projets. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en œuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

PASSIFS FINANCIERS	2024					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	137 275 154	137 275 154	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	8 031 963	7 303 158	728 805	-	-	-
Dettes	42 292 395	3 928 046	4 003 946	8 721 129	8 779 889	16 859 385
	187 599 512	148 506 358	4 732 751	8 721 129	8 779 889	16 859 385

PASSIFS FINANCIERS	2023					
	Total	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Emprunt temporaire	114 063 217	114 063 217	-	-	-	-
Fournisseurs et autres charges à payer, à l'exception des avantages sociaux et des taxes à la consommation	14 038 440	13 863 418	175 022	-	-	-
Dettes	50 564 770	3 999 631	4 132 545	8 072 191	14 856 788	19 503 615
	178 666 427	131 926 266	4 307 567	8 072 191	14 856 788	19 503 615

### Risque du marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le placement de portefeuille, l'emprunt temporaire et les dettes ont un taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur ces éléments est minime étant donné que la Commission envisage de conserver le placement de portefeuille jusqu'à son échéance et de rembourser l'emprunt temporaire et la dette selon l'échéancier.

## 20. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2024, la Commission a des obligations qui totalisent 30 444 590 \$ (2023 : 29 423 207 \$). De ce montant, 1 834 932 \$ sont des obligations avec des parties apparentées (2023 : 10 852 228 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2025	10 511 889	\$
2026	7 522 773	\$
2027	3 816 588	\$
2028	1 664 045	\$
2029	1 541 450	\$
2030 et plus	1 130 055	\$
Echéancier indéterminé	4 257 790	\$

## 20. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (SUITE)

### DROITS CONTRACTUELS

La Commission a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses partenaires. Les droits contractuels sont consignés dans des ententes conclues dans le cadre de certains projets. Ils totalisent 697 357 \$ (2023 : 344 000 \$). De ce montant, il n'y a aucun droit avec des parties apparentées (2023 : 20 000\$).

Les droits exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	133 049 \$
2026	136 547 \$
2027	139 761 \$
2028	9 000 \$
2029	9 000 \$
2030 et plus	270 000 \$

## 21. ÉVENTUALITÉS

### Environnement

Les activités de la Commission sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

### Terrains contaminés

La Commission possède également certains terrains présentant des sources potentielles ou réelles de contamination. Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les principales sources des contaminations sont reliées à la présence potentielle de système de chauffage à l'huile et anciens réservoirs à l'huile de chauffage, des débris de démolition, des cendres enfouies à la suite d'un incendie ainsi que d'un dépotoir. La nature des contaminants est principalement des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et du soufre. La Commission n'est pas en mesure d'évaluer le passif, puisqu'aucun plan de réhabilitation n'a été établi jusqu'à maintenant sur ces terrains. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains potentiellement ou réellement contaminés.

## 22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2024.

2023-2024

# Rapport annuel de gestion

---

Commission de la capitale nationale du Québec

Édifice Hector-Fabre  
525, boulevard René-Lévesque Est, RC  
Québec (Québec) G1R 5S9

Courriel : [commission@capitale.gouv.qc.ca](mailto:commission@capitale.gouv.qc.ca)  
Téléphone : 418 528-0773 ou, sans frais, 1 800 442-0773



COMMISSION DE  
**LA CAPITALE  
NATIONALE**

Québec